



PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 Ile-de-France

Sommaire

<i>Avant Propos</i>	5
GRAND PROJET 1 : <i>Agir contre le chômage</i>	6
GRAND PROJET 2 : <i>Favoriser une plus grande cohésion sociale</i>	12
GRAND PROJET 3 : <i>Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France</i>	15
GRAND PROJET 4 : <i>Conforter le rayonnement international de la région capitale</i>	20
GRAND PROJET 5 : <i>Contribuer à l'accessibilité</i>	37
GRAND PROJET 6 : <i>Valoriser l'agriculture et la forêt</i>	44
GRAND PROJET 7 : <i>Lutter contre le changement climatique</i>	49
GRAND PROJET 8 : <i>Prendre en compte les enjeux environnementaux de l'Ile-de-France</i>	52
CONDITIONS D'EXECUTION, MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU CONTRAT	56
ANNEXE FINANCIERE 1 par grands projets et par opérations	58
ANNEXE FINANCIERE 2 par programmes LOLF	75

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION ILE-DE-FRANCE 2007-2013

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la décision du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006,

Vu la communication présentée au Conseil régional en date du 22 juin 2006 relative aux orientations régionales 2007-2013 pour le contrat de projets Etat-Région et les Fonds structurels,

Vu le mandat donné par le Premier ministre à Monsieur le Préfet de région en date du 17 juillet 2006, et complété par le mandat donné par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires le 24 janvier 2007

Vu l'avis du Conseil économique et social régional du 8 février 2007 approuvant le projet de contrat de projets entre l'Etat et la Région d'Ile-de-France,

Vu la délibération CR 31-07 du Conseil régional du 16 février 2007 autorisant le Président à signer le contrat de projets entre l'Etat et la Région d'Ile-de-France,

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris

La Région d'Ile-de-France, représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,

Conviennent ce qui suit :

Article 1

L'Etat et la Région Ile-de-France s'engagent pour sept ans à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document, intitulé « contrat de projets Etat-Région Ile-de-France 2007-2013 ».

Les engagements budgétaires de l'Etat et de la Région figurent dans l'annexe n°1 qui les détaille au sein de chacun des grands projets.

Ils sont, par ailleurs, formalisés selon les programmes budgétaires de l'Etat, dans l'annexe n° 2.

Article 2

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, l'Etat et la Région Ile-de-France engageront les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat : 2 041 137 000 euros,
- pour la Région Ile-de-France : 3 425 083 000 euros.

Article 3

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

Fait à Paris, le 23 mars 2007

**Le Préfet de la Région d'Ile-
de-France,
Préfet de Paris**

**Le Président du Conseil
Régional d'Ile-de-France**

Bertrand LANDRIEU

Jean-Paul HUCHON

AVANT PROPOS

La négociation relative à la cinquième génération de contrats entre l'Etat et la Région, couvrant la période 2007-2013, s'est engagée sur des bases profondément modifiées. En effet, conformément à l'évolution souhaitée par le gouvernement lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006, le contrat de projets doit s'articuler autour de trois thèmes principaux :

- la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- la dimension environnementale du développement durable,
- la cohésion sociale et territoriale.

Cette concentration thématique s'accompagne d'une priorité donnée aux grands projets d'investissements, structurants pour le territoire francilien.

La Région Ile-de-France estime également que le contrat de projets doit permettre d'accompagner de manière volontariste le développement économique, social et environnemental de son territoire par des effets d'entraînement importants. Ce document constitue un enjeu très important notamment en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales, d'attractivité mais aussi dans la réalisation d'une éco-région.

L'Ile-de-France dispose d'un patrimoine et d'atouts exceptionnels : sa population, son positionnement économique, ses pôles d'excellence en matière de formation et recherche, ses richesses écologiques et son patrimoine sont autant d'atouts qu'il s'agit de valoriser et de renforcer. En effet, malgré ce potentiel, certaines évolutions tendent à fragiliser les conditions de vie des franciliens. L'offre de transports publics de qualité, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'accès à l'emploi, l'équipement de services publics réduisant les inégalités territoriales, la protection des ressources naturelles, sont autant d'enjeux que le territoire francilien doit traiter dans le cadre du contrat de projets.

Si le contrat de projets n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des champs de la vie économique et sociale, l'importante mobilisation des fonds publics permet de préparer l'avenir de l'Ile-de-France.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'Etat affectera des crédits à hauteur de 2 041 137 000 €. L'engagement financier de la Région Ile-de-France s'élève à 3 425 083 000 €.

L'enveloppe globale de ce contrat de projets s'élève donc à 5 466 220 000 €.

GRAND PROJET 1

AGIR SUR LE CHOMAGE

OBJECTIFS

Dans un environnement national et international de plus en plus concurrentiel et un contexte de mutations technologiques rapides, le soutien et le développement des qualifications professionnelles et de l'emploi durable figurent parmi les principales priorités de l'Etat et de la Région Ile-de-France.

Les mutations économiques sont plus rapides en Ile-de-France que dans les autres régions françaises. Ces changements fragilisent l'économie des territoires concernés et ont un fort impact sur l'emploi (restructurations d'entreprises qui se concrétisent par des fermetures de site, des licenciements...) mais ils créent également des opportunités pour les entreprises (ouverture de nouveaux marchés à l'export ou par de nouveaux produits/services, développement d'avantages concurrentiels...).

Les politiques de formation et d'emploi doivent donc assurer une meilleure prise en compte des demandes de qualification des entreprises et des besoins de formation tout au long de la vie des divers publics : jeunes, demandeurs d'emploi, salariés.

Le contrat de projets Etat-Région a l'ambition de soutenir ces opportunités et de favoriser l'égalité des chances et des territoires, aussi bien en valorisant les ressources humaines par une amélioration du fonctionnement du marché du travail et des conditions de travail que par un appui aux filières prioritaires et un accompagnement des mutations économiques.

DEFINITION DES ACTIONS

VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Le Groupement d'Intérêt Public Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur les Formations

La Région et l'Etat conviennent de la reconduction du GIP CARIF sous une appellation qu'il conviendra de mettre en conformité avec le contenu de ses missions. Prioritairement investi d'une mission d'animation des différents réseaux, le GIP apportera son appui au développement des synergies entre les politiques de formation, d'insertion et d'emploi portées par la Région, l'Etat et les acteurs socio-économiques franciliens selon une déclinaison en 3 volets :

- Dans le cadre de l'OREF, le CARIF est chargé de l'analyse socio-économique des territoires et poursuivra à cet effet la construction d'outils de collectes des données et d'analyse des besoins, l'appui à la réalisation des diagnostics territoriaux. Conformément à son rôle d'interface entre prospective et action en matière d'emploi, l'OREF renforcera sa mission d'anticipation des mutations économiques. Un effort particulier d'information sera engagé par une large diffusion de ses travaux sous forme de publications mais aussi par l'organisation régulière de manifestations permettant à tous les acteurs de disposer d'un socle commun de connaissances et d'agir en complémentarité ;

- L'information sur l'offre de formation et sur les métiers est un enjeu majeur pour l'accès ou le maintien dans l'emploi et le renforcement de la qualification des franciliens. La fonction de lieu-ressources que le GIP-CARIF exerce dans ce domaine devra donc être mieux adaptée aux besoins, une démarche globale d'amélioration portant sur la qualité, la lisibilité, l'exhaustivité, l'accompagnement sera lancée à cet effet ;
- Ouvertes sur l'ensemble du champ emploi-formation-insertion, ces deux premières fonctions viendront en appui de l'animation des différents réseaux (missions locales, illettrisme, handicap, maisons de l'emploi et de la formation...) qui devra contribuer à la professionnalisation des acteurs et à la rationalisation et à la mutualisation des interventions au bénéfice des publics franciliens.

2. L'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)

L'Etat contribuera au financement de la remise à niveau du patrimoine immobilier de l'AFPA pour 8,042M€.

3. Les compétences linguistiques

L'Etat et la Région mènent des actions diverses en direction des publics dont l'insuffisance de la maîtrise de la langue française est un obstacle à l'accès à la qualification professionnelle et à l'insertion sur le marché du travail.

Ces interventions portent sur des publics différents : primo-arrivants, bénéficiaires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) pour l'Etat, personnes en situation d'illettrisme dans le cadre du programme IRILL pour l'Etat, publics demandeurs d'emploi, jeunes orientés par les Missions locales y compris les primo-arrivants ayant

signé un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) pour la Région.

Pour une part essentielle, l'intervention de l'Etat est assurée au travers de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

La coordination régionale des actions de l'Etat et de la Région visant à développer les compétences linguistiques sera confortée et permettra de rechercher les complémentarités et de mieux articuler ces acquisitions avec les parcours de formation et d'insertion professionnelle.

4. Les Ecoles de la Deuxième Chance

Le dispositif E2C en Ile-de-France fait actuellement l'objet d'un développement très rapide puisqu'en complément des E2C de Seine-Saint-Denis, de l'Essonne et de Paris déjà existantes, plusieurs nouvelles implantations seraient projetées sur le territoire francilien.

Mises en place à l'initiative des collectivités et de leurs partenaires locaux, ces structures visent à aider, dans le cadre d'une forte alternance école/entreprise, les jeunes de 18 à 25 ans à s'engager dans un parcours de qualification vers un métier et un emploi durable.

La Région, déjà très fortement engagée dans le soutien financier de ce dispositif, ne sera pas en mesure d'accompagner le développement des projets locaux dans toute son ampleur.

Celui-ci devrait pouvoir s'appuyer sur une concertation de niveau régional permettant de définir des orientations communes à l'ensemble des structures et un renforcement de la qualité des actions (capacité d'accueil, accompagnement vers l'emploi, mobilisation des missions locales et du SPE ...).

La multiplication des projets nécessitera néanmoins la mobilisation de ressources complémentaires.

5. Les Maisons de l'emploi et de la formation

La Région et l'Etat souhaitent intervenir en subvention d'investissement pour la mise en œuvre de centres d'information et de ressources communs au sein de chaque maison de l'emploi (mobilier de documentation, équipements informatiques, logiciels et fonds documentaires, etc.). Ce service faciliterait l'accès des différents publics à l'information et permettrait également aux partenaires présents dans les Maisons de l'emploi et de la formation de travailler sur un projet partagé et d'échanger entre eux les informations. La mise en place d'un accueil commun fait également partie des projets à soutenir (subvention d'investissement également – mobilier, équipements de communication – standard, etc.) pour faire des Maisons de l'Emploi et de la formation de véritables lieux d'accueil et de suivi des demandeurs d'emploi.

6. L'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

La Région et l'Etat souhaitent renforcer leur partenariat avec cette structure qui pourrait nourrir leurs réflexions, notamment sur l'anticipation des mutations économiques, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), le développement des groupements d'employeurs ou encore le soutien au dialogue social territorial.

ANTICIPATIONS DES MUTATIONS ECONOMIQUES

1. Le soutien aux filières

Dans le cadre de plans d'action filières ou de clusters pluriannuels, la Région et l'Etat souhaitent travailler de concert pour soutenir les secteurs et filières en mutation accélérée et/ou en développement. Ces secteurs ont été choisis en raison de leur potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, de la nécessité de maintenir l'emploi industriel en Ile-de-France, des enjeux de l'aménagement durable du territoire, des besoins des populations franciliennes. La liste est la suivante :

- les logiciels et les systèmes complexes,
- les sciences de la vie (dont les biotechnologies et la santé),
- l'automobile,
- l'aéronautique et le spatial,
- les industries de la création (dont l'image et le multimédia, la mode, le design, les métiers d'art et les industries culturelles),
- les éco-industries.

La Région et l'Etat conviennent également de favoriser le développement de la filière mécanique et de la première transformation des métaux, en raison de son rôle transversal dans le développement de certaines filières prioritaires communes.

Le contenu des plans d'actions filières/de clusters répondra notamment aux problématiques identifiées par la DRIRE à l'occasion de la réalisation d'une monographie industrielle régionale et des travaux prospectifs engagés par la Région pour l'établissement de son Schéma Régional de Développement Economique.

Construits en étroite collaboration avec leurs partenaires du développement économique (syndicats et organismes professionnels, pôles de compétitivité, Systèmes Productifs Locaux, etc...), ils pourront comporter des volets relatifs à :

- la structuration de la filière (animation, soutien au développement des relations entre les acteurs de la filière, notamment entre les PME et les grandes entreprises, amélioration de la visibilité...),
- la réalisation de diagnostics stratégiques dans les PME-PMI, avec accompagnement des opérations préconisées et suivi des résultats obtenus,
- l'appui au développement commercial (organisation de conventions d'affaires, mise en place de plates-formes informatiques...),
- la promotion de l'intelligence économique, de la veille technologique et réglementaire,
- le développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein des PME-PMI,
- l'intégration des TIC dans les PME-PMI,
- l'appui au développement international des PME-PMI,
- Favoriser les transferts de technologies,
- la mobilisation de dispositifs verticaux existants : appui à la création et à la transmission reprise d'entreprises via des aides au conseil et au financement des projets.

2. Accompagnement et redynamisation :

Les interventions de l'Etat et de la Région soutiendront les coopérations entre acteurs territoriaux du développement de l'économie et de l'emploi (organismes et organisations professionnelles, pôles de compétitivité, systèmes productifs locaux...). Certains dispositifs de formation

impliquant les acteurs locaux pourront entrer dans ce cadre, comme les écoles de la deuxième chance, dès lors qu'ils contribuent à réduire les écarts territoriaux de développement en valorisant les ressources humaines locales.

Ainsi, l'Etat et la Région favoriseront un nouveau développement des territoires.

Cette action vise en priorité les territoires fragilisés ou susceptibles de l'être et ceux qui sont affectés par des cessations ou des diminutions d'activités entraînant des suppressions d'emplois en série, et ceci par le soutien à des actions de développement économique local exogène, mais également endogène.

Mais elle peut accompagner aussi les dynamiques de développement de l'emploi induites par la mutation qu'entraînent les pôles de compétitivité.

Des opérations spécifiques novatrices, comme par exemple la mise en place d'un groupement d'intérêt public ayant pour objet l'accompagnement des mutations économiques (GIP sud 77 par exemple) ou, le cas échéant, dans le cadre d'actions mobilisant notamment le dispositif national de conversion du ministère de l'industrie pourront être conduites.

L'action commune de l'Etat et la Région s'articulera autour des axes suivants :

- organisation d'une cellule régionale partagée de veille, d'appui et de capitalisation, conduisant notamment des études d'impact « à froid » de territoires et comptes clé,
- anticipation des mutations, en préparant non seulement les territoires potentiellement fragiles, mais également les entreprises et les salariés, par des diagnostics prospectifs et des études de reconversion, un soutien à la mise en réseau des acteurs...

- gestion de crise et revitalisation par la mobilisation, le cas échéant, du dispositif national de conversion et/ou en appui de l'élaboration des conventions de revitalisation.

GRAND PROJET 1 AGIR SUR LE CHOMAGE

Dept	Opération	Total	Etat	Région
IDF	GIP CARIF	39,9	13,5	26,4
IDF	AFPA	8,042	8,042	
IDF	Compétences linguistiques	15		15
IDF	Ecoles de la deuxième chance	4,5		4,5
IDF	Maisons de l'emploi et de la formation	5	2,5	2,5
IDF	ARACT	4,55	2,45	2,1
IDF	Anticipation des mutations économiques : soutien aux filières et accompagnement et redynamisation	50,518	22,518	28
TOTAL		127,51	49,01	78,5

GRAND PROJET 2

FAVORISER UNE PLUS GRANDE COHESION SOCIALE

REPONDRE AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT ET DE LA DEPENDANCE

OBJECTIFS

D'ici 2030, la Région Ile-de-France devrait connaître une progression importante de sa population âgée dépendante, localisée principalement en grande couronne. Le nombre de Franciliens âgés de 75 ans ou plus dans l'incapacité de réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne devrait être compris entre 103.000 et 139.000 en 2030, contre 89.000 aujourd'hui.

Par ailleurs, dans ce contexte général de vieillissement de la population, le nombre de personnes handicapées vieillissantes s'accroît lui aussi, augmentant la durée d'occupation des places en établissement médico-social, retardant ainsi la prise en charge de jeunes adultes handicapés, alors même que le nombre d'établissements est déjà insuffisant.

Dès lors, il s'agit de contribuer, par la création de places, à l'amélioration durable de l'état de santé des personnes âgées et des personnes handicapées, de leur prise en charge et de leur insertion sociale.

DEFINITION DES ACTIONS

Les actions à financer seront des projets portés par des opérateurs publics ou privés à but non lucratif visant à la création de nouvelles places d'accueil situées soit dans des immeubles préexistants, soit dans des bâtiments neufs, insérés dans la cité, et proposant une prise en charge adaptée des personnes.

L'intervention de l'Etat et de la Région s'adressera aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Les financements seront répartis pour 66% vers les établissements accueillant des personnes âgées et à 34% vers ceux accueillant des personnes handicapées.

Une priorité sera accordée aux projets contribuant à une meilleure répartition territoriale de l'équipement.

MODALITES DE CHOIX ET DE FINANCEMENT DES PROJETS

L'engagement financier cumulé de la Région et de l'Etat s'établit à 56,6M€ sur 7 ans. Quatre établissements environ pourront être financés par an. Il est proposé qu'une commission mixte paritaire Etat/Région de suivi du contrat de projet se réunisse avant la fin du mois de mars de chaque année, afin de déterminer conjointement la programmation retenue.

Comme lors du précédent Contrat de Plan, les crédits seront décroisés. La Région Ile-de-France et l'Etat financeront chacun un projet en fonction d'une subvention à la place, dans la limite d'un taux plafond de financement du coût total d'une opération.

LA RENOVATION URBAINE

OBJECTIFS

Parallèlement au contrat de projets, l'amplification de la politique de rénovation urbaine en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, inscrite dans la loi du 1^{er} août 2003, a conduit la Région Ile de France et l'Etat à s'engager aux côtés de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour mobiliser des moyens accrus en faveur des projets de renouvellement urbain conduits dans ces quartiers.

Dans la continuité de leur partenariat noué depuis des années sur ce sujet, la Région et l'Etat ont décidé de signer une convention cadre de partenariat avec l'ANRU pour la période 2007-2013 dans laquelle ils s'engagent à aider à la mise en œuvre des conventions spécifiques de rénovation urbaine passées par l'ANRU avec les communes, les départements, les EPCI et les maîtres d'ouvrage concernés par un projet de rénovation urbaine.

LES TERRITOIRES

Les territoires retenus au titre de cette convention comprennent d'une part les 135 quartiers retenus par l'ANRU comme quartiers prioritaires et supplémentaires et d'autre part une liste de quartiers classés ZUS ou ayant obtenu une dérogation conformément à l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003.

LES FINANCEMENTS

Les moyens mobilisés par les partenaires comptabilisent la part de financements alloués par chacun d'eux sur la période 2004-2006 et celle prévue pour 2007-2013 soit :

- Pour l'ANRU :
 - 4 200 M€ sur les quartiers prioritaires et supplémentaires dont, en 2004-2006, 456 M€, et en 2007-2013, 3 744 M€,
 - 114,3 M€ sur des opérations isolées dont, en 2004-2006, 30,34 M€, et en 2007-2013, 83,96 M€.
- Pour la Région Ile-de-France :
 - 1 150 M€ sur les quartiers prioritaires et supplémentaires dont, en 2004-2006, 150 M€ et en 2007-2013, 1 000 M€,
 - 84 M€ sur des opérations isolées sur 2007-2013.

DEFINITION DES ACTIONS

Sous réserve que la cohérence des projets de rénovation urbaine soit assurée avec les politiques locales du logement, des transports et de la ville notamment en matière d'emploi, d'action éducative et de développement économique, les partenaires s'engagent à financer les opérations de construction ou réhabilitation de logement social (sous réserve du respect du principe du 1 pour 1 et à l'exception pour la Région des opérations de démolition à compter de 2007).

Pourront également être financées les actions en faveur des copropriétés dégradées, les opérations d'aménagement, la création ou réhabilitation d'équipements publics de proximité ainsi que l'appui à la conduite de projet et l'ingénierie.

Une évaluation annuelle destinée à mesurer les effets de ces projets urbains sur la réduction des écarts de développement entre ces territoires et leur environnement, sera mise en œuvre par les partenaires.

GRAND PROJET 2
FAVORISER UNE PLUS GRANDE COHESION SOCIALE

Dept	Opération	Total	Etat	Région
IDF	Création de places nouvelles pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées	56,656	28,328	28,328
TOTAL		56,656	28,328	28,328

GRAND PROJET 3

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'ILE DE FRANCE

LES OBJECTIFS

La nouvelle génération de contrats de projets est concomitante de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France. Le contrat de projets constitue l'un des instruments de sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, la Région Ile de France et l'Etat ont, en concertation avec le Conseil Economique et Social Régional, établi un diagnostic et un ensemble d'enjeux partagés qui doivent guider la politique de planification des 30 prochaines années.

Dès lors, la Région et l'Etat retiennent, dans le cadre de ce grand projet les objectifs suivants :

- *Répondre aux nouveaux enjeux du quotidien des Franciliens : vers une région plus solidaire*
 - ✓ *en agissant d'abord sur le logement par la poursuite d'objectifs de diversification, par la mobilisation de tous les acteurs publics pour réduire la tension sur le marché, en pérennisant l'offre existante et en l'augmentant de 60 000 logements par an,*
 - ✓ *en réduisant les disparités sociales et spatiales en vue d'un meilleur équilibre des territoires.*
- *Répondre aux nouveaux défis de l'économie locale et mondiale de la région capitale : vers une région plus dynamique qui maintient son rayonnement international*
 - ✓ *en favorisant les secteurs économiques compétitifs et innovants de rang international par la structuration en pôles et en quartiers qui s'appuient sur la géographie des nœuds de communication mais aussi sur le potentiel touristique et culturel de la région ;*
 - ✓ *en valorisant la diversité de l'économie, dans tous les secteurs, et en s'appuyant pour cela sur toutes les filières de formation, de l'apprentissage à la recherche high-tech, en symbiose avec le monde de la production ;*
 - ✓ *en anticipant les mutations des pôles d'emploi et en développant des synergies entre pôles de développement d'emploi et territoires, en recherchant notamment la meilleure performance en terme d'accessibilité.*
- *Anticiper et répondre aux mutations et crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles : vers une région robuste et écologiquement responsable*

- ✓ *en privilégiant une ville compacte économe en ressources, particulièrement en espace et énergie ;*
- ✓ *en réduisant les inégalités environnementales et en favorisant un cadre de vie de qualité dans tous les territoires ;*
- ✓ *en réduisant la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques, les nuisances sonores et la pollution atmosphérique.*

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, la Région et l'Etat interviendront sur l'ensemble du territoire francilien en retenant plusieurs axes.

LES TERRITOIRES D'INTERET REGIONAL ET NATIONAL

1. Les objectifs

La Région et l'Etat veulent favoriser la dynamique de projets afin de mobiliser rapidement des actions collectives.

Dans cet esprit, ils souhaitent assurer une continuité avec le précédent contrat de plan, bénéficiant en cela des études et travaux déjà conduits.

C'est pourquoi la géographie retenue pour la période 2007-2013 reprend largement la géographie de l'ancien volet territorial 2000-2006. Elle intègre les initiatives prises par l'Etat au travers des Opérations d'Intérêt National et s'appuie sur les périmètres définis dans la géographie stratégique du projet de SDRIF. Elle confirme la volonté d'adosser la planification régionale sur une stratégie territoriale d'aménagement qui permette la traduction spatiale des enjeux pour l'avenir de l'Ile de France.

Ces territoires structurés concentrent de fortes possibilités de construction de logements, des enjeux essentiels de développement économique et la clé de la résolution des nombreuses inégalités sociales et territoriales. Ils doivent également permettre de conforter l'organisation polycentrique métropolitaine.

Le développement équilibré de ces territoires est recherché. Chacun contient en son sein des polarités distinctes, des handicaps et des potentialités et rassemble les points d'ancrage de secteurs industriels, de sites de recherche et de formation, de sites touristiques et d'espaces naturels majeurs qu'ils devront consolider et mettre au service du territoire et de la région. Ces territoires constituent également des bassins de vie qui accueillent des populations modestes voire fragiles. Un développement urbain équilibré doit y être valorisé (habitat, emploi, services) afin de retrouver une attractivité résidentielle tout en garantissant la cohésion sociale.

2. Les territoires d'action

La géographie d'intervention couvre les sites identifiés comme devant porter des objectifs de développement majeurs pour l'Ile-de-France.

Les périmètres des territoires d'action de ce volet aménagement sont les suivants :

- Ensemble de Seine Aval à Cergy : le périmètre comprend le territoire de l'OIN Seine Aval et l'agglomération de Cergy-Pontoise,
- Plaine de France et aire d'influence de Roissy : le périmètre comprend le territoire de l'EPA Plaine de France, et les territoires proches de l'aéroport de Roissy en Seine et Marne,
- Ensemble de Marne-la-Vallée à Meaux : le périmètre comprend la ville nouvelle de Marne-la-vallée, l'ensemble des périmètres de ses

intercommunalités et l'agglomération de Meaux,

- Ensemble d'Orly Rungis Seine Amont : le périmètre comprend l'OIN Orly Rungis Seine Amont et la communauté de communes des Portes de l'Essonne,
- Ensemble de Sénart : le périmètre comprend le territoire de la ville nouvelle de Sénart, les deux SAN et l'agglomération de Melun,
- Massy – Palaiseau – Saclay – Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines : le périmètre correspond à celui pressenti pour le projet d'OIN pour porter un projet de pôle d'excellence de niveau mondial.

Des territoires limitrophes, par exemple Evry-Corbeil, pourront être associés à ces territoires d'intérêt régional et national à leur demande et d'un commun accord entre l'Etat et la Région.

3. Les modalités d'intervention

La Région et l'Etat apporteront chacun 184,03 M€ qui seront répartis entre les territoires concernés. Cette répartition tiendra compte notamment de l'état d'avancement des projets et de l'effort de construction de logements.

Des protocoles spécifiques préciseront avec les partenaires locaux, sur chacun des territoires définis, les objectifs de développement, les modes de gouvernance et les modalités d'intervention des différents financeurs en contribution aux projets opérationnels

La Région et l'Etat moduleront leurs interventions en faveur des aménagements et équipements nécessaires à la construction de logements et au développement de ces territoires, en fonction des efforts entrepris par les acteurs locaux pour répondre aux objectifs généraux définis ci-dessus

L'Etat fera porter son effort notamment sur :

- L'aide à l'ingénierie territoriale en particulier celle portée par les Etablissements Publics d'Aménagement ;
- L'aide au financement d'opérations structurantes particulières ;
- L'aide à l'aménagement ;
- La poursuite de l'aide aux collectivités des villes nouvelles.

La Région fera porter son effort notamment sur :

- L'aide à l'ingénierie territoriale ;
- L'aide au financement d'actions structurantes d'aménagement ou d'équipement, de développement économique, de désenclavement ou de restructuration urbaine, d'amélioration de l'environnement.

Compte tenu de la création des établissements publics fonciers qui disposent de moyens permettant une politique foncière active en appui au développement des territoires, ces derniers prendront en charge le financement direct d'acquisitions foncières

Hors contrat de projets, l'Etat apportera, en complément de ses réserves foncières 120 M€ supplémentaires portant sur les territoires d'intérêt national, en particulier pour financer les fonds propres des Etablissements Publics d'Aménagement et les opérations d'infrastructures lourdes.

La Région apportera sur les territoires d'intérêt régional et national, 120M€ de crédits complémentaires dans le cadre de ses crédits de droit commun.

Une attention particulière sera, par ailleurs, apportée à la réimplantation du Circuit Carole.

LE SOUTIEN AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES DE COHESION ET D'INNOVATION

Au delà des territoires définis ci-dessus, un soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation est engagé sur l'ensemble du territoire francilien.

L'Etat consacrera 22.4 M€ en faveur d'une aide à l'ingénierie territoriale et d'un soutien aux projets d'investissements structurants, qui s'inscriront dans les objectifs de redynamisation économique, de renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires. Cet appui s'exercera en particulier dans les sites retenus dans le cadre de l'axe urbain du FEDER.

La Région soutiendra les dynamiques territoriales et accompagnera au travers de contractualisations spécifiques, les acteurs locaux dont les objectifs d'aménagement et de développement répondent aux orientations du projet de schéma directeur. Elle y consacrera 128,75 M€ sur des aides de même nature que celles mises en place en direction des territoires d'intérêt régional et national.

UN APPEL A PROJET EN FAVEUR DE «NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS»

La Région et l'Etat se proposent de lancer un appel à projet en faveur de « nouveaux quartiers urbains ». Cet appel à projet permettra de retenir les projets les plus ambitieux en matière de mixité des fonctions urbaines et sociales, de diversification de l'habitat, d'innovation architecturale et urbaine, de conception économe en énergie.

Le caractère exemplaire des projets qui seront retenus leur permettra d'accéder aux moyens financiers spécifiques de ce volet du contrat de projets.

L'ensemble du dispositif décrit ci-dessus sera piloté par un comité de suivi entre la Région et l'Etat. Une convention passée entre le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région pourra préciser, en tant que de besoin, les conditions de sa mise en œuvre.

**GRAND PROJET 3
RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'ILE DE FRANCE**

Dept	Opération	Total	Etat	Région
IDF	Territoires d'intérêt régional et national	368,06	184,03	184,03
IDF	Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation	151,15	22,4	128,75
	TOTAL	519,21	206,43	312,78

GRAND PROJET 4

CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

OBJECTIFS

Avec plus de 600 000 étudiants dont 60 000 étrangers, 17 universités, un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur non universitaires (écoles d'ingénieurs, de commerce et de gestion, d'art, d'architecture, de santé...) dont certains parmi les plus prestigieux, l'Ile de France offre une palette exceptionnelle de formations supérieures de tous niveaux et de toutes disciplines, accueille un quart des étudiants français et participe pour un tiers à la croissance des effectifs.

En matière d'enseignement supérieur, la vulnérabilité du pôle francilien tient à une trop grande dispersion des sites qui altère sa visibilité et sa cohérence. Elle résulte aussi de la vétusté et de l'exiguïté des locaux d'un trop grand nombre d'établissements.

En outre, avec plus de 70 000 chercheurs dans ses laboratoires de recherche publics ou privés (41% des effectifs nationaux), la région Ile de France est une grande région de matière grise et de création de connaissances, de loin la première en

France, une des toutes premières en Europe et dans le monde.

Elle est par ailleurs l'une des deux régions françaises à satisfaire les objectifs de la stratégie de Lisbonne: les dépenses de recherche représentent 3,2% du PIB régional, 1% provenant de la recherche publique et 2,2% de la recherche privée.

Pour pouvoir répondre aux nouveaux défis scientifiques et faire face à la compétition internationale, ce potentiel exceptionnel a besoin d'être conforté et développé.

Dans ce cadre de plus en plus évolutif et dans la continuité du contrat de plan précédent, l'intervention de la Région et de l'Etat, avec le soutien des Conseils généraux, vise à :

- *Développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et des centres de recherche franciliens ;*
- *favoriser une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur ;*
- *rendre le dispositif francilien plus lisible par la poursuite de l'organisation et de l'aménagement des sites universitaires ;*
- *favoriser les synergies et les regroupements, notamment en matière de recherche ;*
- *améliorer les conditions de la vie étudiante et l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers ;*

- *faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un outil d'aménagement du territoire régional et de réduction des inégalités territoriales.*

L'action conjointe de la Région Ile-de-France et de l'Etat s'ordonne autour des 4 axes suivants : la poursuite de la mise aux standards internationaux de bâtiments d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'amélioration de la vie étudiante, le développement de l'offre professionnalisante, la définition de grands projets structurants de recherche dans la cadre des orientations de la loi de programme pour la Recherche.

DEFINITION DES ACTIONS

1. La poursuite de la mise aux standards internationaux de bâtiments d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Accélérée dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, la mise aux standards internationaux du patrimoine immobilier des établissements franciliens doit être poursuivie.

Elle concerne la rénovation, le désamiantage et la mise en sécurité des locaux mais aussi la résorption des déficits de surfaces dont souffrent certains établissements. Elle nécessite l'engagement d'importants programmes immobiliers.

Dans la mesure du possible, elle doit être associée à une stratégie d'aménagement des sites.

Elle concerne au premier chef quatre pôles structurants pour le rayonnement international et l'aménagement du territoire :

- le PRES Nord (Paris 8, Paris 13, CNAM,...)
- Paris et en particulier la montagne Sainte-Geneviève (Sorbonne, Paris 3 – Censier, ENS rue Lhomond, départ de l'EPHE de la Sorbonne...)
- le campus d'Orsay de Paris 11
- le PRES EST (Marne la Vallée, ENPC, ESSIE....)

La consolidation des ex-universités nouvelles sera poursuivie tout comme le développement des autres universités franciliennes.

2. Le développement de l'offre professionnalisante

L'accès du plus grand nombre aux formations supérieures doit s'accompagner d'un développement des formations professionnalisantes pour assurer à chaque étudiant un accès à l'emploi.

C'est un défi qui est loin d'être complètement relevé en Ile de France où la part des formations supérieures professionnalisantes est plus faible que dans les autres régions.

Dans ce contexte, la priorité commune de la Région et de l'Etat est de poursuivre le développement de l'offre de formations supérieures professionnalisantes, notamment par la création de nouveaux départements d'IUT et de licences professionnelles. Ce développement devra être articulé avec l'offre existante en matière de sections de techniciens supérieurs.

Par exemple, le contrat de projets retient la création d'un nouvel IUT de plein exercice à Paris intra muros sur la ZAC Pajol et le développement de l'IUT de Montreuil.

3. L'amélioration de la vie étudiante

L'amélioration de la vie étudiante est un facteur de réussite dans les études et d'attractivité des établissements à l'échelle nationale et internationale.

Dans ce domaine l'Ile-de-France souffre encore, malgré les programmes réalisés dans le cadre du précédent contrat, d'une insuffisance d'équipements au service de la vie étudiante, notamment en matière d'accès aux ressources documentaires, de logement étudiant, ou d'accès aux sites universitaires par les transports en commun.

La Région, dont c'était une priorité déjà affichée dans le contrat de plan 2000-2006, et l'Etat entendent donc continuer de développer les actions d'amélioration de la vie étudiante, en particulier dans le domaine des bibliothèques et du logement étudiant.

En ce qui concerne l'accès aux espaces de documentation et d'études, l'Ile de France dispose d'un patrimoine documentaire exceptionnel mais qui reste insuffisamment valorisé du fait de médiocres conditions d'accès aux collections.

L'action conjointe de la Région et de l'Etat vise à :

- favoriser la création d'espaces de travail et d'accès aux services documentaires ;
- développer le réseau documentaire par la construction de surfaces nouvelles mais également le regroupement de fonds existants ;
- favoriser la mise en place des nouvelles technologies de l'information.

Dans le contexte de crise du logement que connaît l'Ile-de-France depuis plusieurs années, la Région et l'Etat souhaitent poursuivre sur la période 2007-2013,

l'action engagée dans le cadre du précédent CPER pour le développement de l'offre étudiante, à des prix accessibles pour tous les étudiants et notamment pour les boursiers.

Cette action reposera, d'une part, sur la mobilisation par l'Etat, de financements aidés de type PLUS et d'agréments PLS pour la création de nouvelles résidences sous statut HLM et, d'autre part, sur la mobilisation par la Région de financements complémentaires en faveur des opérations de création de nouvelles résidences en complément des financements PLUS et des agréments PLS.

L'Etat s'engage à maintenir, la mobilisation de crédits, à titre dérogatoire, de financements PLUS en Ile-de-France, pour soutenir la création d'une offre sociale de résidences locatives pour étudiants.

A cette fin, il finance de l'ordre de 1000 logements de type PLUS par an pendant la durée du contrat et, en tout état de cause, un volume minimum de 7000 logements financés en plus d'ici fin 2013.

En outre, l'Etat s'engage à dégager un contingent de logements de type PLS spécifiquement dédiés au public étudiant dans les mêmes proportions. Dans les zones les plus tendues, et pour les opérations les plus difficiles à équilibrer, une aide complémentaire à la surcharge foncière pourra être mise en place au cas par cas.

Les engagements de l'Etat seront pris en compte dans les conventions de délégation de la compétence logement.

4. Le développement de la recherche et de l'innovation

Le Conseil Régional d'Ile-de-France mène une politique de structuration de la recherche par la création de grands réseaux dans les domaines où son territoire doit prendre un leadership. Cette démarche

nouvelle, de plus en plus affirmée, va de la recherche jusqu'aux applications industrielles. Pour renforcer la lisibilité de la politique régionale et son caractère fédérateur, la Région a labellisé et financé des Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM) de type cluster (cancérologie neurosciences et maladies neurodégénératives, optiques, logiciels complexes, développement soutenable). Ces domaines recoupent les thèmes couverts par les pôles de compétitivité labellisés par l'Etat (System@tic, Medicen, Cap Digital, Ville et Mobilité Durables et Movéo). La création de ces cinq pôles de compétitivité, dont quatre de niveau mondial, a permis de lancer une dynamique de coopération entre les grandes entreprises, les laboratoires publics et les PME qui demande à être soutenue et encouragée.

Par ailleurs, la politique de la Région en matière de DIM est complémentaire de celle de l'Etat, qui a sélectionné en Ile-de-France six Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) couvrant les domaines suivants : mathématiques, économie, informatique, physique, biologie, neurosciences, et auxquels s'ajoute le Réseau interrégional des Instituts d'Etudes Avancées. Les RTRA ont pour vocation de rassembler sur des thématiques données des masses critiques de chercheurs de très haut niveau, dans le cadre d'unités de recherche proches géographiquement.

Dans ce cadre, le contrat de projets a pour but de consolider ces politiques, en permettant la mise en œuvre de grands projets structurants de développement de la recherche de façon cohérente avec les nouveaux dispositifs (DIM, RTRA, PRES, pôles de compétitivité).

La concrétisation de ces objectifs se traduira notamment par :

- L'affirmation du plateau de Saclay comme pôle d'excellence scientifique et technologique de tout premier plan, avec comme

principales opérations : l'extension des bâtiments de Digiteo Labs, parc de recherche en sciences et technologies de l'information et de la communication associé au pôle de compétitivité System@tic, ainsi que la construction d'un Institut de mathématiques à Orsay, dans les deux cas pour faciliter l'accueil et le regroupement des chercheurs dans ces disciplines ; la mise en place d'un Institut de la lumière extrême dédié à l'étude de l'interaction lumière-matière à partir d'un laser ultra-puissant ; le développement du potentiel de recherche de l'Ile-de-France Sud dans le domaine du médicament et de la pharmacologie structurale, en lien avec le Synchrotron SOLEIL et le pôle de compétitivité MEDICEN.

- Le regroupement des recherches en neurosciences : Institut de la Vision, campus de recherche « Neurovalley » de l'université Paris-Sud 11 (Gif-sur-Yvette, Orsay, Kremlin-Bicêtre), centre de psychiatrie de Sainte-Anne, pôle longévité et vieillissement de l'Hôpital Charles-Foix.
- La création d'un centre de recherche sur la biologie intégrative des maladies émergentes à l'Institut Pasteur.
- Le renforcement du Génopôle et du Généthon par la création d'un centre de Bioproduction et d'un centre de recherche clinique et translationnel dans le futur hôpital sud francilien ainsi que le regroupement des chercheurs en sciences de la vie dans un Institut de Recherche en Biologie à l'Université d'Evry et le soutien à la recherche dédiée aux maladies génétiques (projet Imagine de l'hôpital Necker) en liaison avec le pôle MEDICEN.

- La constitution d'un pôle de compétences de niveau international en sciences et technologies du vivant, dédié aux domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, (pôle Sciences et technologies du vivant, STVE) en lien avec les orientations fixées dans le grand projet 6.
- La rénovation et l'extension du Campus Jourdan de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) en vue de l'installation de l'Ecole d'Economie de Paris qui a vocation à concurrencer les meilleures écoles d'économie de niveau mondial, et de l'accueil des équipes parisiennes en sciences sociales.

Dans le cadre du PRES Paris Nord, seront poursuivis les investissements en faveur du regroupement en sciences humaines et sociales du Pôle Nord de Paris par le déménagement de l'EHESS à Aubervilliers, de la finalisation du projet de Maison des Sciences de l'Homme et la plate-forme Arts, Sciences et Technologies des Universités Paris 8, 13, de l'extension des laboratoires d'informatique et de mathématique de l'Université Paris 13, impliqués dans le pôle Cap Digital, du développement des nanosciences et nanotechnologies de l'université Paris 13.

Dans le cadre du PRES Est et du pôle de compétitivité « Ville et mobilité durable » seront poursuivis les investissements en faveur du site de la cité Descartes à Marne la Vallée (bibliothèque, projet Descartes Plus sur la recherche /développement en matière de rendement énergétique des bâtiments).

La Région et l'Etat poursuivront, harmoniseront et simplifieront leur soutien aux dispositifs d'aide à l'innovation à destination des PME (CRITT, CRT, RDT...), notamment en liaison avec les pôles de compétitivité et dans le cadre du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de

Développement Technologique par des dispositifs renouvelés.

En outre, afin d'attirer les meilleurs chercheurs du monde dans les laboratoires franciliens, le financement des chaires internationales de recherche Blaise Pascal, initié dans le précédent contrat, sera poursuivi et amélioré.

MODALITES D'INTERVENTION

La Région et l'Etat privilégieront, chaque fois que cela est possible, la conduite et le financement séparés des opérations.

Conformément à l'article L 211-7 du Code de l'éducation, la Région Ile de France assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations qu'elle finance à plus de 66%. Construits sur des terrains dont l'Etat s'est rendu propriétaire, les bâtiments dont la Région a assuré la maîtrise d'ouvrage seront remis gratuitement à l'Etat à l'issue de leur construction, celui-ci s'engageant à assurer la maintenance et le gros entretien de ce patrimoine.

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

OBJECTIFS

Avec la mondialisation des échanges, la recherche de la compétitivité « hors-prix » par l'innovation apparaît, pour le tissu industriel francilien, comme une réponse pertinente au maintien durable de sa compétitivité, tant face aux concurrents des autres pays développés que face aux nouveaux concurrents en provenance de pays à bas coût de main d'œuvre.

Il est d'autant plus nécessaire de mobiliser la capacité d'incitation de la Région et de l'Etat que le potentiel de compétitivité et de création de richesses de la région est relativement sous-exploité. Les freins résident principalement dans les insuffisances en termes de collaboration recherche / industrie et dans le manque de visibilité et/ou de lisibilité, notamment à l'international, nécessaire pour attirer les talents et les investisseurs.

DEFINITION DES ACTIONS

1. Les pôles de compétitivité

Sur les 67 pôles labellisés, 5 concernent directement l'Ile-de-France et représentent environ 500 000 emplois actuels et 80 000 créations d'emplois potentielles. Quatre d'entre eux ont vocation à devenir des références internationales dans leur domaine, participant ainsi de la forte visibilité que doit acquérir la région capitale. Plusieurs projets, positionnés sur d'autres secteurs majeurs de l'industrie régionale, sont encore susceptibles de bénéficier d'une labellisation par le gouvernement.

En profitant de la dynamique suscitée par le dispositif des pôles, l'Ile de France dispose a priori du potentiel pour transformer l'excellence de sa recherche en innovations. Les Systèmes Productifs Locaux (SPL) existants ou en cours de constitution peuvent également participer à leur échelle de la même dynamique.

La juxtaposition des compétences n'est cependant pas suffisante. Les pouvoirs publics doivent contribuer par leur accompagnement, notamment financier, à créer du lien entre les acteurs des pôles ou des SPL, notamment en y intégrant davantage les PME, à favoriser leur visibilité et leur rayonnement, le cas échéant à l'échelle internationale, et à contribuer ainsi à la mise en œuvre d'un véritable « effet cluster ».

2. Création d'entreprises innovantes

L'objectif est de soutenir la création et le développement des jeunes entreprises innovantes (TPE, PME-PMI), comme un des bénéfices de la démarche de pôle de compétitivité. Il s'agit, d'une part, d'exploiter au maximum le potentiel de création d'emplois et de diffusion de l'innovation offert par les pôles de compétitivité, et, d'autre part, de conforter également par ce biais le développement potentiel des grandes entreprises parties prenantes (besoins en prestations, sous-traitance).

La satisfaction de cet objectif implique notamment la combinaison, sur les « zones d'influence des pôles de compétitivité », d'une offre immobilière et de services adaptée favorisant des parcours résidentiels ascendants (articulant incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises) et d'une offre en financement combinant, par mobilisation d'outils existants et/ou création d'outils spécifiques, prêts d'honneur, garantie, capital-développement et aide à la formation des créateurs.

Dans ce cadre, la Région et l'Etat s'engagent à soutenir des opérations innovantes et/ou expérimentales, visant à répondre aux problématiques principales que rencontrent les jeunes entreprises innovantes, qu'il s'agisse de leur financement ou de leur accompagnement.

GRANDS EQUIPEMENTS CULTURELS

OBJECTIFS

Le contrat de projets vise à la fois la continuité d'opérations inscrites au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, et surtout le développement de projets structurants nouveaux.

Dix opérations sont ainsi retenues au présent contrat de projets. Elles participent du rayonnement francilien et font l'objet d'engagements différenciés de la Région et de l'Etat.

Ces projets possèdent en commun leur capacité à implanter des équipements culturels forts dans des territoires insuffisamment dotés. Ils sont ainsi facteurs de développement culturel sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

DEFINITION DES ACTIONS

1. Centre européen de musique de chambre de Fontainebleau

Le Centre européen de musique de chambre dotera le site historique de Fontainebleau d'une activité au rayonnement international au cœur du carré Henri IV du château de Fontainebleau.

Le contrat de projets 2007-2013 permet de poursuivre jusqu'à son terme l'aménagement du lieu pour accueillir le centre et d'équiper les différents espaces dédiés au centre européen : la médiathèque, l'auditorium, la cafétéria et les différentes salles et studios de pratique et de répétition.

2. Fondation Royaumont

L'abbaye de Royaumont fait l'objet depuis de nombreuses années d'un important programme de restauration.

Il est proposé la poursuite de cette restauration dans le contrat de projets, mais aussi l'aménagement de la bibliothèque musicale.

3. Port Royal des Champs

La mise en valeur du site de Port-Royal des Champs est un enjeu historique et culturel de première importance tant le rayonnement de l'esprit de Port-Royal a marqué la pensée européenne.

4. Musée de la photographie à Bièvres

A l'origine musée associatif, le musée a été repris en gestion par le Conseil général de l'Essonne en 2003 avec l'objectif d'en faire un grand musée départemental de la photographie qui ne trouve pas d'équivalent en Ile de France. Plusieurs implantations ont été étudiées à Bièvres, berceau du dépôt des collections.

L'emplacement actuellement retenu a nécessité de très nombreuses études techniques. Un surcoût a justifié le report de cet équipement.

5. Nouvelle Scène Nationale de Sénart

Le SAN porte le projet de construction d'une nouvelle Scène nationale au cœur du Carré Sénart, la Coupole devenant à terme un équipement municipal de proximité, comme la salle de La Rotonde à Moissy-Cramayel.

6. Conservatoire national de région à Aubervilliers

Le conservatoire national de région (CNR) Aubervilliers-La Courneuve est le seul du département de Seine-Saint-Denis est actuellement installé dans des locaux obsolètes, exigus et peu adaptés. La ville d'Aubervilliers a décidé le lancement d'une opération d'importance, fortement structurante aussi bien au plan culturel

qu'au plan urbain avec un projet de CNR et un espace culturel transdisciplinaire au cœur même de la ville.

7. Musée des transports urbains à Chelles

La collection réunie par l'Association pour le Musée des transports urbains, interurbains et ruraux (AMTUIR) depuis près d'un demi-siècle comporte un ensemble unique au monde d'omnibus, d'autobus, de trolleybus, de tramways et de métros.

Après le déménagement de Saint-Mandé, puis l'abandon du site de la Marine à Colombes, une nouvelle implantation a été recherchée pour ce musée.

8. Centre de développement chorégraphique de Vitry-sur-Seine

Le bâtiment industriel connu sous le nom de Briqueterie de Gournay va être transformé pour abriter les locaux du Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, affirmant ainsi l'identité chorégraphique de ce territoire.

Ce nouveau lieu donnera à l'Ile-de-France les moyens d'un réel développement de la danse contemporaine.

9. Centre européen de création contemporaine de l'Île Seguin

Ce projet, initié par l'Etat en 2005, doit s'inscrire dans le cadre de « l'Île des deux cultures », projet d'aménagement de l'île Séguin à Boulogne-Billancourt : « *bâtiment-outil* » dédié à la production artistique ainsi qu'une grande salle d'exposition. Il pourra également accueillir les collections du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et l'implantation d'un jardin expérimental, lieu de promenade.

10. Centre des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine

Ce centre national conçu par l'Etat qui en a la compétence doit compléter les deux centres nationaux de Paris et de Fontainebleau afin de répondre au triple problème de la saturation, de la mauvaise conservation et de la difficile accessibilité des Archives nationales. Le site de Pierrefitte-sur-Seine répond aux critères d'accessibilité, de présence d'un environnement académique et scientifique et de proximité des producteurs d'archives. La Région n'a prévu aucune participation sur cette construction d'intérêt et de compétence nationaux.

GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJECTIFS

L'aménagement sportif du territoire francilien est l'un des objectifs du contrat de projets qui prévoit la construction de quatre équipements d'envergure internationale :

- *le centre aquatique d'Aubervilliers, en périphérie nord immédiate de la capitale,*
- *le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'ouest du territoire*
- *le site aquatique de Vaires-sur-Marne, à l'est au sein de la base régionale de loisirs et de plein air de Vaires/Torcy.*
- *Le centre de tir de Versailles-Satory*

Ces équipements majeurs sont directement issus de la candidature de Paris pour l'accueil des jeux olympiques d'été 2012, la Région, l'Etat, les autres collectivités et le mouvement sportif s'étant accordés pour donner cette nouvelle dimension, mettant ainsi l'Ile-de-France en situation d'accueillir les plus grands compétitions mondiales.

La construction de ces équipements s'inscrit dans le cadre d'une démarche classée Haute Qualité Environnementale.

1. Le site sportif et de loisirs de Vaires-sur-Marne / Torcy

Créé en 1991, le site sportif de l'Ile-de-Vaires-sur-Marne a été aménagé sur un ancien site d'exploitation de sables.

La base de loisirs et de plein air est dédiée :

- à la pratique sportive de haut niveau en canoë-kayak et aviron ;
- à la pratique sportive de loisirs ;

Le site sportif de Vaires-sur-Marne d'une surface de 180 hectares, dont un plan d'eau de 90 hectares comprend :

- un plan d'eau de 90 ha ;
- un bâtiment nautique ;
- un bâtiment d'accueil ;
- des courts de tennis extérieurs et un terrain de pratiques multisports.

2. Le centre aquatique d'Aubervilliers

Construit le long du canal Saint-Denis au nord-ouest de Paris, ce projet apporte à un territoire insuffisamment doté un équipement attendu pour la tenue de compétitions de niveaux national et international. Porté par la Communauté d'agglomération de Plaine Commune, ce projet fera l'objet d'un concours international.

3. Le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, localisé à l'ouest de la région, sera un équipement *indoor* permanent d'une capacité totale de 6000 places. Ce nouvel équipement permettra d'accueillir des compétitions nationales et internationales majeures du cyclisme sur piste.

Ce sera le seul équipement capable d'accueillir des compétitions de haut niveau telles que des championnats du monde.

4. Le centre de tir de Versailles-Satory

L'équipement doit répondre aux besoins de la fédération française de tir, de la ligue francilienne de tir et de l'association sportive locale « le Tir national de Versailles ».

L'Etat prévoit d'y engager 3,049M€.

GRAND PROJET 4

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Remarque
75	Paris 1 : construction du pôle universitaire du 18ème arrondissement	21,00	(1)	21,00	construction
75	Paris 4. Extension Clignancourt	12,00	12,00		construction
75	INALCO Recherche	25,00	8,50	16,50	construction
75	EHESS	40,00	(2)	40,00	construction
75	Paris 1, Paris 3, Paris 4 : Réaménagement de la Sorbonne, construction de silos pour la BIU de la Sorbonne à Marne-la-Vallée et déménagement de l'EPHE	45,00	45,00		rénovation mise en sécurité
75	Logement étudiant Paris CROUS	22,00	22,00		rénovation
75	Paris 5 désamiantage site Necker.	30,00	30,00		rénovation mis en sécurité
75	Paris 7 IUT Zac Pajol	13,10	5,90	7,20	restructuration
75	Paris 5 Poursuite rénovation Saint Pères	10,00	10,00		rénovation mise en sécurité
75	ENSAM	1,00	1,00		rénovation
75	ENS Campus Jourdan dont EEP	40,00	14,50	25,50	construction
75	Institut de la vision	0,50		0,50	équipement
75	INALCO-BULAC équipement	9,00	3,00	6,00	équipement
75	Rénovation, création de locaux tampons pour Paris 5	31,50	31,50		rénovation
75	Institut de France	1,00	1,00		
75	1er équipement , ZAC Tolbiac, IPGP	5,00	5,00		équipement
75	Paris 7 Finalisation du bâtiment M3F sur la ZAC PRG	13,00	13,00		construction
75	IPGP	35,00	24,40	10,60	reconstruction
75	Paris 3 Institut des Amériques	5,50	5,00	0,50	
75	ENS Rue Lhomond	25,00	15,00	10,00	rénovation mise en sécurité
75	Paris 2 Réhabilitation Assas	34,00	34,00		rénovation mise en sécurité
75	Désamiantage et réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme, Bibliothèque et Institut d'études avancées	10,00	5,00	5,00	rénovation mise en sécurité
75	Paris 3 Désamiantage, démolition et reconstruction de Censier, locaux d'enseignement et bibliothèque (3)	71,00	51,00	20,00	rénovation mise en sécurité
75	Collège de France	28,00	28,00		rénovation
75	CIUP, Maison de l'Ile de France	20,00		20,00	construction
75	CIUP	20,00	10,00	10,00	rénovation construction

(1) L'Etat ne participera au projet que si celui-ci s'intègre dans la logique du "pôle de Paris Centre" formé par les universités Paris 1, 5 et 7. La participation de l'Etat serait alors apportée par le produit de cessions d'actifs occupés par Paris 1 pour solder la construction du bâtiment dont le coût total est de 50M€.

(2) L'Etat ne participera au projet que si l'EHESS regroupe l'ensemble de ses implantations sur Aubervilliers, en ne conservant qu'une implantation de représentation Boulevard Raspail. La participation de l'Etat serait alors apportée par le produit de cessions d'actifs actuellement occupés par l'EHESS boulevard Raspail pour solder la construction du bâtiment dont le coût total est de 65M€.

(3) Le solde de l'opération dont le coût total est de 82M€ sera apporté par l'Etat sous forme de cessions d'actifs occupés par Paris 3.

77	Descartes +	14,00	5,00	9,00	construction
77	IUFM Torcy ou Meaux	1,00	1,00		
77	Centre de services du Polytechnicum de Marne la Vallée	11,30		11,30	construction
77	Maison des étudiants Marne la Vallée	6,00		6,00	construction
77	Paris 12 Bibliothèque Sénart	5,00		5,00	construction
77	Reprogrammation 77	1,00		1,00	
77	UMLV rénovation bâtiment Copernic	11,00	5,50	5,50	rénovation
77	UMLV Bibliothèque centrale	37,00	18,50	18,50	construction
78	UVSQ UFR de médecine à Montigny le Bretonneux	10,00	10,00		construction
78	Pôle de Rambouillet (STVE)	4,00	2,00	2,00	construction
78	Reprogrammation 78	1,45		1,45	
78	Maison de l'Etudiant UVSQ	8,00		8,00	
78	UVSQ Pôle techno de Mantes Tranche 2	16,00	8,00	8,00	construction
78	HEC	4,00	2,00	2,00	
78	MICALIS (pôle STVE)	9,20		9,20	construction
91	Institut de biologie d'Evry, tranche 2	20,00		20,00	
91-94	Paris 11 Neurovalley	6,00	6,00		rénovation
91	Campus d'ORSAY	25,50	14,00	11,50	
91	IUT d'Evry	5,00	5,00		rénovation
91	Paris 11. Pôle exoplanètes, exobiologie et enseignement (institut d'astrophysique spatiale)	2,00		2,00	restructuration
91	Maison de l'Université à Evry	8,00		8,00	
91	Paris 11 Institut de mathématiques dans la vallée d'Orsay et IHES	20,00	14,00	6,00	construction
91-92-94	Paris 11 Institut biomédical adossé à Soleil + CNRS Plateforme intégrée imagerie du vivant (Gif)+ Plateforme de formulation pour l'institut du médicament (Chatenay) + Plateforme de pharmacologie de l'ENS Cachan	18,00	8,00	10,00	construction équipement
91	Institut des systèmes hybrides SUPELEC	2,00	2,00		restructuration/équipement
91	Paris 11 Maison de l'Etudiant	5,50		5,50	
91	Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences (Gif sur Yvette)	6,00		6,0	
91	Reprogrammation 91	1,00		1,00	
91	IOTA	6,00	6,00		construction
92	IUT Ville d'Avray	5,00	5,00		renovation
92	Paris X bâtiment accueil	9,00	9,00		construction
92	Laboratoires de l'Ecole centrale	7,00	7,00		
92	Maison des savoirs à Fontenay-aux-roses	3,00	3,00		
92	BDIC	20,00	10,00	10,00	

92	Paris 10 pôle SHS	4,00		4,00	Financement de l'Etat de 1,15 ME intégré dans l'enveloppe recherche
92	Reprogrammation 92	1,05		1,05	
92	Restructuration INSHEA	1,00	1,00		
92	Paris X Bât formation initiale et continue	18,00		18,00	construction
92	Bibliothèque Malakoff	8,00		8,00	construction
92	CROUS à Nanterre et Antony	7,00	7,00		rénovation mise en sécurité
93	CST IUFM 1ère et 2ème tranche	10,00	10,00		
93	MSH P8 et P13, plateforme AST	20,00	10,00	10,00	construction
93	P 13 Site de l'Illustration à Bobigny	13,00	8,00	5,00	construction
93	Nanosciences et nanotechnologies P13	2,80	2,80		
93	Reprogrammation 93	2,00		2,00	
93	Paris 13 : Bibliothèque centrale de Villetaneuse, tranche 2	13,50		13,50	
93	Achèvement de la réhabilitation de la halle Monjoie dont IUT et resto U.	8,00	4,00	4,00	réaménagement
93	Création d'espaces de recherche dans les bâtiments du Landy et Synergie	4,00		4,00	aménagement
93	Paris 8 Bât de recherche	20,00		20,00	construction
93	P13 , LAGA, LIPN	11,00	4,00	7,00	construction
93	CNAM Extension du Landy	35,00	5,00	30,00	construction
93	Paris 8 IUT Montreuil	19,60	9,80	9,80	construction/extension
94	Paris 12 IRBC Mondor	15,00		15,00	
94	Paris 11 Extension de la faculté de médecine de P 11 au KB	10,00		10,00	construction
94	ENS Cachan Institut Farman	8,00	8,00		construction
94	ENVA , hôpital vétérinaire	1,80		1,80	Financement Etat : 1,3 ME dans le cadre du GP6
94	Réhabilitation du bâtiment G à Cachan	6,40	6,40		rénovation
94	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	10,50	5,25	5,25	construction
94	Paris 6 : Pôle longévité et vieillissement	11,10		11,10	construction équipement
94	Reprogrammation 94	0,80		0,80	
94	Paris 12 Bibliothèque centrale du CMC Créteil	10,00		10,00	construction
94	Paris 12 Maison des sciences de l'environnement	15,00		15,00	construction
95	Cergy Bâtiment de recherche de Neuville	12,00	3,00	9,00	construction
95	IEA à Pontoise	5,00	3,00	2,00	construction
95	Installation de l'IUFM à Cergy	6,50	6,50		construction
95	ENSEA Cergy	15,00	10,00	5,00	reconstruction
95	ESSEC	4,00	2,00	2,00	
IDF	Agro Paris tech (INAPG ENSIA ENGREF), Pôle STVE	2,50		2,50	Financement Etat : 2,7 ME dans le cadre du GP6
IDF	Chaires Blaise Pascal	6,90	3,45	3,45	
	TOTAL	1214,00	625,00	589,00	

GRAND PROJET 4 RECHERCHE ET INNOVATION

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Remarque
75	Paris 5 Necker Imagine Institut de recherche dédié aux maladies génétiques	18	9	9	
75	INSERM centre de recherche en psychiatrie et neurosciences (Ste Anne)	8,4	3,4	5	
75	Institut Pasteur. Centre de recherche sur la biologie intégrative des matières émergentes	20	10	10	
75	Observatoire de Paris : instrumentation du futur pour l'astronomie et l'astrophysique	1,3	1,3		
75	Pôle alimentation parisien	2	2		
78	MICALIS (STVE)	2,7	2,7		Financement régional de 9,2 ME intégré dans l'enveloppe enseignement supérieur
78	EGER 1 (STVE)	4,5		4,5	
78	EGER 2 (STVE)	2,7	2,7		Financement complémentaire Etat de 2,1 ME intégré dans le GP6
78,91	Réseau de biologie végétale (STVE)	4,8	3,3	1,5	
91	DIGITEO LABS 2ème tranche dont laboratoire franco- allemand dédié à QUAERO	24,6	14,6	10	Etat : 7 M€ pour Digiteo 2ème tranche, 7,6 M€ pour le labo franco-allemand
91	Institut de la lumière extrême	17,7	11,9	5,8	
91	Plate-forme intégrée imagerie du vivant (Gif- sur-Yvette) + Paris 11 Centre de pharmacologie moléculaire auprès de Soleil + Plateforme de formulation pour l'institut du médicament (Chatenay) + Plateforme de pharmacologie de l'ENS Cachan	5,8	5,8		Financement supplémentaire de 18M€ prévu dans l'enveloppe enseignement supérieur

91	Soleil IPANEMA	9	4,5	4,5	
91	Questions de sciences enjeux citoyens	4,6	0,5	4,1	
91	Génopôle, INSERM, CNRS : Centre de recherche clinique et translationnel dans le futur hôpital sud francilien.	10		10	
91	Centre de bioproduction du Généthron d'Evry	8		8	
91	TERATEC	5	5		
91,78	PReMie (STVE)	3	1,5	1,5	
92	CEMAGREF : Ecoprocédés pour un environnement urbain durable (STVE)	6,15	6,15		
92	MAE Nanterre	1,15	1,15		Financement régional de 4 ME intégré dans l'enveloppe enseignement supérieur
92	Exploradome "destination Seguin"	1	1		
94	Paris 11 plate forme Paris sud sur cellules souches embryonnaires	9	3,5	5,5	
94	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	0,4	0,4		En complément du financement Etat et Région prévu au titre de l'enseignement supérieur
75 - 94	IRD, CIRAD : Campus du développement durable. Rénovation du jardin d'Agronomie tropicale de Paris.	3		3	
IdF	Soutien aux dispositifs de transfert de technologie (CRITT, CRT...)	28	10	18	
	TOTAL	200,8	100,4	100,4	

**GRAND PROJET 4
POLES DE COMPETITIVITE
ET CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES**

Dept	Opération	Total	Etat	Région
IDF	Cluster/pôles			
IDF	Création d'entreprises innovantes			
TOTAL		38	10	28

GRAND PROJET 4 SPORT ET CULTURE

CULTURE

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Remarques
92	Centre européen de création contemporaine de l'Ile Seguin	12,00	10,00	2,00	Construction.
77	Scène nationale de Sénart	12,00	9,00	3,00	Construction
77	Centre de musique de Chambre à Fontainebleau	2,00	1,50	0,50	Poursuite de l'aménagement intérieur
77	Royaumont	4,00	1,00	3,00	
78	Port Royal des Champs	2,00	2,00		
91	Musée de la Photographie de Bièvres	8,00	1,00	7,00	Etait inscrit au précédent CPER.
94	Centre chorégraphique de Vitry	4,00	1,00	3,00	
77	Musée de transports de Chelles	8,00		8,00	Etait inscrit au précédent CPER.
93	Centre des archives nationales de Pierrefitte sur Seine	6,30	6,30		
93	Conservatoire National de Région d'Aubervilliers	5,00	1,00	4,00	
TOTAL		63,30	32,80	30,50	

Cité de l'Air et de l'Espace du Bourget : l'Etat interviendra à hauteur de 23 M€ hors du contrat de projets.

SPORT

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Remarques
77	Centre aquatique de Vaires-sur-Marne	17,26	8,63*	8,63	<i>*dont 3,049M€ déjà engagés par l'Etat en 2002</i>
78	Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines	20,72	10,36	10,36	
93	Centre aquatique d'Aubervilliers	22,02	11,01	11,01	
TOTAL		60	30	30	

GRAND PROJET 5

CONTRIBUER A L'ACCESSIBILITE

OBJECTIFS

Les transports collectifs constituent une pièce maîtresse du projet d'aménagement durable du territoire de la Région Ile-de-France tout en renforçant son attractivité. Dans un contexte d'intensification urbaine du cœur de l'agglomération, l'amélioration des performances des transports collectifs représente un enjeu majeur pour améliorer la desserte, promouvoir la mobilité des personnes et le transport durable des biens. Ces actions sont ainsi déterminantes pour l'amélioration du cadre de vie des franciliens.

Dans la continuité des actions engagées dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2006, l'accent doit être mis sur l'amélioration de l'offre de service, sur les lignes existantes ainsi que par le développement du maillage des réseaux, notamment par de nouvelles liaisons structurantes de rocades.

Favoriser l'accessibilité des autres régions et le fonctionnement métropolitain du Bassin parisien doit aussi permettre de conforter l'Ile-de-France comme nœud de communications nationales et internationales.

Le développement des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises doit être favorisé en réalisant de nouvelles infrastructures en matière de transports fluvial et ferroviaire.

Enfin, pour améliorer le confort des voyageurs ainsi que les conditions d'exploitation du réseau, l'acquisition de matériels roulants neufs ou la rénovation du parc existant devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

DEFINITION DES ACTIONS

1. Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional

Pour améliorer durablement l'exploitation des RER B, C et D, une remise à niveau des infrastructures et une redéfinition des missions s'avèrent nécessaires. La priorité sera donc donnée à la mise en œuvre des schémas directeurs d'amélioration de ces lignes. Concernant le RER D, son schéma directeur prendra en compte le sextuplement des voies entre la Gare de Lyon et Villeneuve Saint Georges.

2. Engagement des travaux de 16 opérations

L'Etat et la Région s'engagent à poursuivre la réalisation des 11 opérations engagées au contrat de Plan précédent et ayant fait l'objet d'une convention de financement. Dans le nouveau contrat de projets, leur engagement financier correspond au solde du financement actualisé dans ces conventions. Ce volet comporte également cinq opérations inscrites au CPER 2000-2006 dont l'avancement technique et administratif permet d'envisager un engagement des travaux dans un délai proche : la liaison Sénart-Evry, le tramway Saint-Denis – Epinay-Villetaneuse, la Tangentielle Nord et les pôles Evangile et Pompadour. S'agissant de la liaison Massy Valenton, la Région accompagnera ce projet dans les conditions prévues dans la convention de financement.

3. Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes

Ce volet comporte quatre projets dont la réalisation s'inscrit dans la poursuite d'opérations engagées partiellement au CPER 2000-2006 et qui doivent répondre aux objectifs initiaux à la fois en termes de desserte, de service offert et de rentabilité socio-économique. Il s'agit des prolongements des lignes de métro n° 4 à Bagneux, n° 12 à Mairie d'Aubervilliers, la deuxième phase du pôle de Nanterre-Université et de l'engagement de la deuxième phase de la Tangentielle Nord (suite de la première étape).

4. Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun

Des études relatives à l'amélioration de la ligne 13, à la nouvelle liaison Arc-Express, au prolongement du RER E à l'ouest, au tram train Massy Evry ainsi qu'au prolongement des lignes de métro n°1 et n° 11 seront menées afin d'améliorer l'offre en proche couronne tout en favorisant les reports modaux.

Les travaux du tram train Massy-Evry, première phase de la Tangentielle sud, dont le tracé doit être précisé, seront engagés.

Par ailleurs, ce volet concerne des opérations de différentes natures (métro, tramway, tangentielle, transports en commun en site propre) pour lesquelles des études de type schéma de principe seront réalisées. Un bilan de l'avancement de ces études sera conjointement effectué en 2010 par l'Etat et la Région afin de déterminer les opérations qui pourront bénéficier de crédits pour un engagement substantiel de leurs travaux avant la fin du présent contrat de projets.

Quatre opérations seront prioritaires à l'occasion de cet examen :

- l'amélioration et/ou le dédoublement de la ligne 13,
- le débranchement du T4 à Clichy/Montfermeil,
- le barreau de Gonesse
- le prolongement de la ligne 11

5. Les opérations interrégionales

Ce volet comprend les études de l'interconnexion via Orly des lignes à grande vitesse en Ile de France. Il comporte également des opérations qui favorisent l'accessibilité des Régions Haute et Basse Normandie permettant la desserte de la Seine Aval, Picardie et Champagne-Ardenne au territoire francilien : projets de modernisation ou de capacité sur les infrastructures existantes.

6. Les opérations fret

Favoriser le développement des modes de transport de marchandises alternatifs à la route est un des objectifs majeurs à poursuivre pour garantir le développement durable de l'Ile-de-France. Les efforts de l'Etat et de la Région porteront sur la poursuite de l'aménagement et de la modernisation des voies navigables et du réseau ferroviaire, ainsi que sur le développement des plates-formes logistiques portuaires et ferroviaires.

En ce qui concerne le fret fluvial et portuaire, deux types d'objectifs seront poursuivis :

- La modernisation et la fiabilisation du réseau des voies navigables, par des opérations sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France (VNF) ;
- Le développement des plates-formes portuaires franciliennes, par des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Port autonome de Paris (PAP).

Quant au fret ferroviaire, afin d'améliorer la circulation des trains de fret en Ile-de-France et de rendre le mode ferroviaire compétitif à la route, des aménagements et des infrastructures doivent être réalisés tant au niveau du réseau ferré (réactivation de lignes, mise au gabarit) que des plates-formes (transport combiné, autoroute ferroviaire, fret express).

7. Le renouvellement du matériel roulant

Dans le cadre de la décentralisation du STIF suite à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, l'Etat s'est engagé à apporter une aide fixée forfaitairement à 400 M€ pour la rénovation du matériel roulant SNCF dans la période 2006-2015, pour un maximum de 20% de la dépense subventionnable. Le programme convenu entre la SNCF et le STIF concerne l'acquisition de nouvelles automotrices transiliennes (NAT), d'automotrices à grande capacité (AGC) et la rénovation des automotrices Z2N, pour un montant total de 2 095 M€. L'engagement de l'Etat fera l'objet d'une convention particulière entre l'Etat et le STIF, et prévoit l'échéancier de versements :

- première année (2007) : 60 M€
- deuxième année (2008) : 67 M€
- puis, chaque année (2009 à 2015) : 1/7 du solde, soit 39 M€ /an.

En complément de ce programme, certaines opérations pourront faire l'objet d'un financement dans le cadre des contrats particuliers à conclure entre la Région et les Départements, notamment :

- l'amélioration de la ligne de métro n°13 pour laquelle une enveloppe financière conséquente partagée avec les Départements 75, 92 et 93 viendrait compléter le financement des travaux ;
- le tram train Massy Evry (pour un financement complémentaire) ;

- les prolongements du métro ligne n°11, celui du tramway Villejuif Athis-Mons jusqu'à Juvisy, le pôle de Juvisy et plusieurs Transports en Commun en Site Propre (TCSP) avec des bus à haut niveau de service (BHNS).

MODALITES D'INTERVENTION

1. Financement

Les participations de l'Etat et de la Région, respectivement fixées dans le contrat à 874 M€ et à 2063 M€, seront versées sous forme de subventions au maître d'ouvrage de chaque opération. Ces engagements de financement portent sur des estimations établies en janvier 2006 : elles seront actualisées selon les indices professionnels TP 01 ou équivalents. En outre, la Région et l'Etat pourront décider de décroiser le financement de certaines opérations.

La colonne «Total» figurant au tableau infra des opérations tient compte des financements mis en place par la Région et l'Etat à la date du 31 décembre 2006.

Pour ce qui concerne la participation des autres collectivités, elle sera calculée selon un taux propre à chacune d'entre elles.

2. Programmation et suivi des opérations

Pour les opérations du contrat de projets, une programmation annuelle sera établie conjointement par l'Etat et la Région.

Pour chaque opération de transport de voyageurs, une convention de financement sera mise en œuvre avant l'engagement des travaux. Cette convention définira les engagements réciproques des signataires concernant les conditions techniques et financières dans lesquelles sera réalisée et financée l'opération. Elle fixera notamment un coût d'objectif de l'opération, sur lequel le maître d'ouvrage

s'engage. Le Syndicat des Transports Ile de France (STIF), sera chargé du contrôle de la maîtrise d'ouvrage. Elle précisera également le détail du coût d'objectif, les délais, le calendrier de réalisation, les modalités à respecter, et fixera l'échéancier prévisionnel des besoins en autorisations de programme et en crédits de paiement à partir d'un mode d'actualisation précis.

Elle prévoira la présentation deux fois par an par le maître d'ouvrage, d'un compte-rendu d'avancement de l'opération comportant le point détaillé de l'engagement des dépenses et de l'avancement des travaux, ainsi qu'une mise à jour des prévisions pluriannuelles techniques et financières. Enfin, un

mécanisme d'intéressement ou de pénalisation, du maître d'ouvrage et maître d'oeuvre, sera défini, afin de réduire les risques de dérive des coûts.

3. Evaluation des actions

Conformément à l'article 14 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, les infrastructures feront l'objet d'un bilan. Il sera établi dans les deux ans après leur mise en service. Ce bilan comportera notamment une comparaison avec les résultats annoncés dans le schéma de principe de l'opération.

GRAND PROJET 5 CONTRIBUER A L'ACCESSIBILITE

1. Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional

Dept	Opération	Total	Etat	Région	RFF et autres
77/93/95	RER B+*	260,50	65,00	65,50	130,00
IDF	Schéma directeur RER D	200,00	45,00	105,00	50,00
IDF	Schéma directeur RER C	13,00	3,00	7,00	3,00
	TOTAL	473,50	113,00	177,50	183,00

*La Région a déjà mis en place 9,5M€ et l'Etat 10M€ au titre du précédent CPER

2. Engagement des travaux de 16 opérations**

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Collectivités territoriales
78	Pôle de Versailles – Chantiers (1ère phase)	19,20	***	11,00	8,20
94	TCSP Pompadour-Sucy-Bonneuil	63,90	22,00	28,00	13,90
94	Pôle de Choisy-le-Roi	0,30	***	0,30	***
92/95	Tramway T2 – Prolongement au Pont de Bezons	154,40	30,00	91,30	33,10
94/91	Tramway Villejuif – Juvisy (A3B – 1ère phase à Athis Mons)	236,50	48,00	145,00	43,50
95	Tramway RN1 – RN16 St-Denis / Garges-Sarcelles	134,20	22,00	100,70	11,50
94	TCSP RN 305 Nord	7,00	***	7,00	***
92/78	Croix du Sud : Tramway Chatillon – Vélizy - Viroflay	353,40	56,00	168,40	129,00
92/93	Tramway T1 Saint-Denis – Asnières - Gennevilliers*	130,20	24,00	67,00	39,20
94	Ligne 8 - Prolongement à Créteil Sud*	15,50	***	15,50	
93	Pôle de Noisy-le-Grand*		***	***	
77-91	Liaison Sénart – Evry 1ère phase*	60,50	18,00	42,50	
93	Tramway St Denis Epinay Villetaneuse*	165,40	42,00	123,40	
93	Tangentielle Nord*	299,10	98,00	201,10	
75	Eole Evangile*	84,20	28,50	55,70	
94	Pôle de Pompadour*	13,30	3,50	9,80	
	TOTAL	1737,10	392,00	1066,70	278,40

* La part de financement des autres collectivités territoriales reste à déterminer.

** Sur ces 16 opérations et l'opération Massy-Valenton, l'Etat a déjà mis en place 150 M€ et la Région 370 M€ au titre du précédent CPER.

*** Financement déjà mis en place dans le CPER précédent.

3. Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes

Dept	Opération	Total	Etat	Région	
92	Méto ligne 4 Mairie de Montrouge Bagneux*	219,50	65,80	153,70	
92	Pôle de Nanterre Université*	33,80	12,60	21,20	
93	Méto ligne 12 Proudhon Gardinoux-Mairie d'Aubervilliers*	156,80	47,00	109,80	
78/95/93	Tangentielle Nord suite*	48,70	14,60	34,10	
	TOTAL	458,80	140,00	318,80	

4. Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun

Dept	Opération	Total	Etat	Région	
ETUDES					
75/92/93	Amélioration de la ligne 13*	25,5	7,5	18	
75/78/92	RER Eole à l'ouest*	10,00	5,00	5,00	
IDF	Arc Express*	25,50	7,50	18,00	
91	Tram Train Massy Evry*	10,00	3,00	7,00	
93	Prolongement de la ligne 11*	10,00	3,00	7,00	
93	T4 – Clichy-sous-Bois - Montfermeil*	50,00	15,00	35,00	
95	Barreau de raccordement de Gonesse, RER D RER B à Roissy*				
93	Tramway/Noisy-le-Sec - Montreuil (Murs à Pêches) (T 1)(A1d)*				
78	Tangentielle Ouest *				
75-94	Gare de Lyon et Paris/villeneuve St Georges (capacité - cf LGV Rhin-Rhône*				
	Autres opérations*				
	SOUS TOTAL ETUDES	131,00	41,00	90,00	
TRAVAUX APRES 2010					
91	Tram Train Massy Evry*	30	9	21	
	Autres opérations*	239	71	168	
	SOUS TOTAL TRAVAUX	269,00	80,00	189,00	
	TOTAL	400,00	121,00	279,00	

* La part de financement des autres collectivités territoriales reste à déterminer.

5. Opérations interrégionales

Dept	Opération	Total	Etat	Région	
94-91	Interconnexion Sud TGV : études	6,00	3,00	3,00	
IdF/Normandie	Ligne Paris Mantes Normandie : études et travaux	30,00	15,00	15,00	
IdF/Normandie	Ligne Normandie Mantes Roissy : études et travaux				
IdF/Picardie	Liaison Creil/Roissy : études	16,00	8,00	8,00	
IdF/Picardie	Liaison Paris Amiens Londres : études				
IdF/Champagne	Electrification liaison Paris-Troyes : travaux 1ère phase *	30,00	10,00	20,00	
	TOTAL	82,00	36,00	46,00	

* En cohérence avec le contrat de projets de la Région Champagne Ardenne

6. Opérations fret

Dept	Opération	Total	Etat	Région	VNF OU AUTRES
OPERATIONS FLUVIALES ET PORTUAIRES					
	Seine Aval	59,00	10,00	23,60	25,40
	Seine Amont/Marne	105,60	18,00	42,20	45,40
	Yonne Aval	12,60	2,00	5,00	5,60
	Nogent sur Seine	0,70	0,00	0,20	0,50
	Oise**	133,00	10,00	41,00	82,00
	Plates formes portuaires multimodales	65,00	0,00	26,00	39,00
	Plates formes transport passagers	8,00	0,00	3,20	4,80
	Voies ferrées portuaires	4,00	0,00	1,80	2,20
	SOUS TOTAL	387,90	40,00	143,00	204,90

* Au total sur les opérations fluviales et portuaires, avec les contributions du PAP et de VNF, les financements de l'Etat se montent à 194M€

**en cohérence avec le CPER Picardie. Les financements se répartissent ainsi: Etat (IDF +Pic.): 35,5; CR Idf: 41; CR Pic.: 25,5; VNF: 31

OPERATIONS FERROVIAIRES

	Etudes (logistique urbaine et schéma directeur logistique)	4,00	2,00	2,00	
	Etudes TGV fret	1,00	0,50	0,50	
	Réactivation ligne Flamboin-Montereau	14,00	7,00	7,00	
	Autoroutes ferroviaires	39,00	16,00	16,00	7,00
	Plate forme de transport combiné Saint Mard	13,00	6,50	6,50	
	SOUS TOTAL	71,00	32,00	32,00	7,00
	TOTAL	458,90	72,00	175,00	211,90
	TOTAL GRAND PROJET 5	2937,00	874,00	2063,00	

GRAND PROJET 6

VALORISER L'AGRICULTURE ET LA FORET

OBJECTIFS

La Région Ile-de-France et l'Etat ont à cœur de soutenir une agriculture francilienne économiquement viable, soucieuse de préserver l'environnement et sachant tirer profit d'un bassin de 11 millions de consommateurs et 40 millions de visiteurs par an ainsi que de potentialités nouvelles dans le domaine des agro-ressources (carburants, matériaux et chimie verte) et de la biomasse.

L'apport de l'agriculture francilienne, gestionnaire de la moitié du territoire de la région, est capital en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire, d'équilibre du cadre de vie, de productions de qualité, et de réponse potentielle à apporter aux défis d'indépendance alimentaire et de sauvegarde des ressources naturelles.

DEFINITION DES ACTIONS

1. Valorisation des agro-ressources et de la biomasse

Au regard des prévisions de changement climatique et d'augmentation du coût des transports et des matières premières, la Région et l'Etat souhaitent soutenir, outre les filières traditionnelles de l'agriculture francilienne, les filières d'avenir qui s'inscrivent dans le développement des éco activités.

Les domaines concernés sont notamment la valorisation de la biomasse, les filières agro- matériaux et agro carburants, les

biocombustibles agricoles, les filières bois et bois-énergie.

Deux axes majeurs ont été retenus pour structurer l'intervention publique dans ces domaines :

- Développement économique des filières non alimentaires agricoles et de la filière bois :
 - plan de développement de filières agricoles non alimentaires en Ile-de-France en lien avec le pôle de compétitivité industrie et agro-ressources ;
 - soutien aux projets de collectivités visant à mettre en place des « écosites » dédiés à la production d'agro-matériaux ;
 - mobilisation du bois en forêt : investissements forestiers, mécanisation et stratégies de développement de la filière bois.
- Encouragement du développement des énergies renouvelables (en lien avec le grand projet 7) :
 - lancement d'un plan « bois-énergie et développement local » : mise en place de filières d'approvisionnement, notamment concernant le bois-bûche pour le chauffage individuel ;

- aides aux chaufferies automatisées, bois et autres bio combustibles (*crédits ADEME pour la part Etat*).

2. Consolidation des filières régionales d'avenir

La consolidation des filières agricoles régionales (cultures végétales, cultures spécialisées, élevage) est particulièrement recherchée dans la contractualisation entre la Région et l'Etat. Les actions communes seraient les suivantes :

- Aide collective aux filières

- Culture spécialisée (pépinières/horticulture) :

Ont été identifiées à ce stade les actions suivantes :

- ✓ expérimentation et appui technique à l'Association Régionale pour l'Expérimentation en Horticulture (AREXHOR) ;
- ✓ coordinateur interrégional ;
- ✓ organisation de la filière et démarche logistique ;
- ✓ FLORYSAGE : assistance technique, valorisation de la production avec pour public-cible les collectivités ;
- ✓ transfert vers les entreprises ;
- ✓ carreau des horticulteurs.

L'Etat pourra aussi apporter sa contribution à la constitution d'une charte de bonnes pratiques pour le secteur maraîcher, pour lequel la qualité est jugée prioritaire.

- Elevage :

La liste suivante présente des actions qui seraient cofinancées par la Région et l'Etat :

- ✓ Maintien et développement d'un élevage de qualité : charte et

guide de bonnes pratiques d'élevage ;

- ✓ transformation fermière de produits laitiers : soutien technique et animation du réseau de productions fermières.

- Modernisation des exploitations agricoles, diversification et démarches qualité pour les entreprises de transformation

- Cultures spécialisées (horticulture, pépinière, maraîchage, arboriculture) :

La Région apporterait à cette filière une aide aux investissements matériels et immatériels, via son dispositif PRIMHEUR.

- Elevage :

L'Etat et la Région apporteraient à cette filière une aide à la modernisation des exploitations, le Ministère de l'agriculture et de la pêche en mobilisant les crédits du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage qui lui seront délégués, et la Région via son dispositif PREVAIR-élevage.

- Modernisation, diversification et commercialisation :

La Région interviendrait seule au travers de son dispositif PREVAIR selon trois axes d'intervention :

- ✓ aide à la diversification non alimentaire (notamment pour les grandes cultures) et à la première transformation à la ferme ;
- ✓ diversification des activités et commercialisation ;
- ✓ transformation de produits agricoles figurant dans l'annexe I du traité UE.

La Région interviendra au travers de son dispositif ARAQ en faveur de la qualité des produits :

- ✓ aide aux démarches qualité, sous forme individuelle ou collective ;
 - ✓ investissements immatériels (diagnostics, conseil et expertises) ;
 - ✓ matériels ayant trait à l'amélioration de la qualité, de la traçabilité et de la sécurité des aliments.
- Investissements en faveur de l'environnement : investissements dans les exploitations agricoles visant à la protection de l'environnement, notamment la préservation des ressources en eau, la protection de la biodiversité et de la qualité des sols.

Il est proposé que le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) puisse devenir, avec les Mesures Agro-environnementales (MAE) qui sont hors du champ de la contractualisation, l'un des dispositifs de financement d'un projet régional de préservation de la ressource en eau et de reconquête de sa qualité.

3. Transmission reprise et installation des jeunes agriculteurs

Maintenir un nombre suffisant d'installations, en favorisant la transmission-reprise et la création d'exploitations, est un enjeu majeur pour l'Ile-de-France où les installations aidées ont chuté à une cinquantaine par an. La Région interviendrait au travers de son dispositif ATREA, l'Etat apportant les crédits du PIDIL et des aides au départ.

4. Constitution d'un pôle de compétence de niveau international en sciences et technologies du vivant

Répondant au souhait partagé de la Région et de l'Etat de disposer en Ile-de-France d'un grand pôle dédié à la recherche sur les trois domaines complémentaires que sont l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, le pôle « Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement » regroupe les principaux acteurs franciliens de la recherche et de l'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Agriculture avec la volonté de renforcer significativement le continuum entre la formation supérieure, la recherche et l'innovation sous toutes ses formes.

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont les suivants :

- donner lisibilité et attractivité aux activités concernées ;
- soutenir une approche pluridisciplinaire ;
- assurer d'emblée une articulation étroite entre les processus de production, la protection de l'environnement, la qualité des produits et le bien-être des différentes composantes de la société.

Il s'agit d'être en mesure d'offrir une offre de formation intégrée entre les grandes écoles partenaires du pôle, d'assurer une meilleure cohésion entre recherche et enseignement supérieur, de rationaliser les dispositifs expérimentaux et de proposer des infrastructures communes au service du rayonnement local, national et international.

Les projets soutenus dans le cadre de ce pôle de compétence concerneront aussi bien ses infrastructures (amélioration de la vie étudiante, installations numériques, restructuration des espaces d'enseignement, équipement d'un hôpital vétérinaire...) que des financements de bourses de thèse.

L'enveloppe consacrée par l'Etat à cette action dans le cadre du grand projet 6 (6.621 M€) est complétée par des crédits de la Région et de l'Etat inscrits au titre du grand projet 4. Au total, la Région et l'Etat s'engagent à hauteur de 23 M€ et 26,971 M€.

Le transfert en entreprises serait relayé, hors contractualisation, par le Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Agroalimentaire Paris-Ile-de-France (CERVIA), organisme associé de la Région, dans le cadre de ses missions d'interface.

Enfin, l'Etat consacra 2M€ (LOLF143) pour le développement du pôle « accueil- animation-culture » de la Bergerie Nationale de Rambouillet par la création d'un espace agricole réunissant les fonctions de centre de ressources et de sensibilisation du public à l'environnement et au développement durable.

La Région étudiera avec une attention particulière l'inscription de crédits au bénéfice de la Bergerie Nationale de Rambouillet dans le cadre du Contrat particulier avec le département des Yvelines.

Par ailleurs, pour mémoire, l'Etat et la Région financeront le projet de l'université de Versailles-Saint-Quentin sur le site de la bergerie nationale pour 4M€ dans le cadre du grand projet 4 (2M€ Etat (LOLF150) et 2M€ Région).

5. Assurer la veille foncière et le conseil aux collectivités pour le maintien et la reconquête des espaces agricoles et naturels

L'objectif est de confier à la SAFER le soin d'assurer différentes prestations d'intérêt général auprès des collectivités locales permettant le maintien et la reconquête d'espaces agricoles et naturels : surveillance foncière, conseil, stockage foncier pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique foncière. Cet appui devrait permettre d'amplifier le travail effectué par la SAFER auprès de 400 communes. La SAFER assure actuellement la surveillance foncière de près de 20% du territoire régional. Pour 2007-2013 ce dispositif sera développé avec un engagement à parité entre la Région et l'Etat.

Les interventions de la Région seront notamment concentrées sur les priorités issues des orientations du projet de SDRIF et de la politique de maintien de l'agriculture périurbaine.

GRAND PROJET 6 VALORISER L'AGRICULTURE ET LA FORET

Dept	Opération	Total	Etat	Région
IDF	Constitution d'un pôle de compétence en sciences et technologies du vivant	6,621	6,621	
<i>IDF</i>	<i>Pôle de compétence STVE - rappel des engagements pris dans le grand projet 4</i>	<i>43,350</i>	<i>20,350</i>	<i>23,000</i>
<i>Total pôle STVE (GP6 et GP4)</i>		<i>49,971</i>	<i>26,971</i>	<i>23,000</i>
IdF	Valorisation économique de la forêt biomasse	4,215	1,295	2,920
<i>IDF</i>	<i>Valorisation de la biomasse - rappel des engagements pris dans le grand projet 7</i>	<i>9,000</i>	<i>3,000</i>	<i>6,000</i>
<i>Total valorisation de la biomasse (GP6 et GP7)</i>		<i>13,215</i>	<i>4,295</i>	<i>8,920</i>
IDF	Renforcement des filières agricoles	23,013	3,313	19,700
IDF	Transmission et reprise des installations pour les jeunes agriculteurs	4,035	1,900	2,135
IDF	Actions foncières (SAFER)	4,200	2,100	2,100
78	Bergerie Nationale de Rambouillet	2,000	2,000	*
TOTAL Grand Projet 6		44,084	17,229	26,855
<i>Total volet agriculture et forêt (GP4, GP6 et GP7)</i>		<i>96,434</i>	<i>40,579</i>	<i>55,855</i>

* La Région étudiera avec une attention particulière l'inscription de crédits au bénéfice de la Bergerie Nationale de Rambouillet dans le cadre du Contrat particulier avec le département des Yvelines.

GRAND PROJET 7

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIFS

Le contrat de projets Etat Région portant sur la période 2007- 2013 prévoit un volet important consacré à la lutte contre le changement climatique. La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables dans le secteur de l'habitat et du tertiaire doivent permettre de répondre à cet enjeu grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le prolongement des actions menées en partenariat avec l'ADEME sur la période 2000-2006, la Région a adopté en mars 2006 une délibération relative à l'énergie et élaborée avec le soutien de la délégation régionale de l'ADEME et de l'ARENE.

La Région et L'Etat (via l'ADEME) s'accordent sur les 3 grands objectifs suivants :

- ✓ *relancer des actions de maîtrise de l'énergie thermique et électrique dans les secteurs du logement social et des bâtiments tertiaires ;*
- ✓ *augmenter la production d'énergie thermique et électrique de source locale et renouvelable ;*
- ✓ *renforcer la sensibilisation et la communication en matière d'énergie.*

DEFINITION DES ACTIONS

1. Maîtrise territoriale de l'énergie thermique et électrique, notamment dans les secteurs du logement social et des bâtiments tertiaires

Au delà du soutien financier à l'élaboration de diagnostics thermiques, d'études de faisabilité préalable (bâtiment, quartiers, ZAC, ville, communauté d'agglomération) et à l'acquisition de matériels de comptage de l'énergie, seront soutenues conjointement par la Région et l'ADEME des opérations de démonstration en matière de :

- ✓ *réhabilitation thermique très performante des bâtiments anciens ;*
- ✓ *conception et construction de bâtiments à énergie positive.*

2. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique de source locale et renouvelable

- *Programme géothermie*

Celui-ci consiste :

- ✓ *d'une part, à soutenir la réalisation d'études de faisabilité préalable à l'extension des réseaux de chaleur géothermique et à réaliser des installations de raccordement sur un territoire pertinent dans le cadre de programmation pluriannuelle de travaux ;*

- ✓ d'autre part, à soutenir la réalisation de nouveaux forages géothermiques sur le « Dogger » et « l'Albien » avec un objectif d'une dizaine d'opérations nouvelles d'ici 2013.

Par ailleurs, la Région et l'ADEME abonderont le fonds de garantie de couverture des risques géré par la SAF Environnement, filiale de la Caisse des Dépôts.

- Programme solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire et pour le rafraîchissement

Ce programme vise à encourager une plus large diffusion des installations des capteurs solaires thermiques sur le patrimoine des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux (publics et privés). L'objectif recherché est d'installer 80 000 m² dans le logement social et 40 000 m² dans le secteur des collectivités territoriales et copropriétés.

- Programme « bois énergie », biomasse et autres biocombustibles

Au regard des bénéfices environnementaux procurés par la relance de la filière « bois énergie » en Ile de France au travers d'un plan spécifique, la Région et l'ADEME favoriseront sur l'ensemble du territoire francilien le développement d'un véritable réseau de chaufferies bois automatisées, tant dans le milieu rural qu'urbain dans des conditions compatibles avec le respect des objectifs de qualité de l'air grâce aux recours aux meilleures technologies disponibles en terme de combustion et de traitement des fumées (chaufferies automatisées bois et autres biocombustibles, co-combustion).

- Programmes « Valorisation de la chaleur issues des ordures ménagères », « Valorisation du biogaz » et « Production d'électricité verte »

Concernant la valorisation de la chaleur issue des ordures ménagères, l'objectif recherché est de favoriser l'optimisation technique et économique des usines d'incinération par la fourniture de chaleur à des réseaux dédiés. Il est également proposé de soutenir la création d'interconnexion des réseaux de chaleur raccordés à ces usines à ceux raccordés à la géothermie. L'objectif recherché est le raccordement sur la période de 10 000 équivalents logements supplémentaires.

Concernant la valorisation énergétique du biogaz à des fins de production de chaleur, d'électricité ou de carburants, l'objectif recherché est de favoriser l'émergence de quelques opérations de démonstration (SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts et SYCTOM de l'Agglomération Parisienne).

Concernant la production d'électricité verte, l'objectif recherché est de favoriser l'émergence d'opérations de démonstration dans le domaine du solaire photovoltaïque et de la cogénération (pile à combustible notamment et du petit éolien).

3. Renforcer la sensibilisation et la communication en matière d'énergie

L'objectif est de renforcer la création d'agences locales de l'énergie (ALE), structures administratives compétentes qui contribuent à la sensibilisation des différents publics aux questions énergétiques. Ces structures permettront également d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre des différents programmes. La création d'une vingtaine d'agences pourrait être prévue sur la période 2007 – 2013 ainsi que le soutien aux points info énergie.

GRAND PROJET 7 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dept	Opération	Total	Etat	Région
IDF	Energies renouvelables	71	17	54
IDF	Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie	9	3	6
IDF	Efficacité énergétique des bâtiments	17	5	12
TOTAL		97	25	72

GRAND PROJET 8

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

PROTEGER ET VALORISER LA BIODIVERSITE : LES OBSERVATOIRES

OBJECTIFS

En cohérence avec les dispositions de la stratégie nationale pour la biodiversité et, dans la perspective du projet de stratégie régionale de la biodiversité, la Région Ile de France et l'Etat combinent leurs moyens autour des objectifs suivants :

- ✓ *Connaître la biodiversité en Ile-de-France et en suivre l'évolution, particulièrement au regard des impacts du changement climatique, et enrayer son érosion ;*
- ✓ *Sensibiliser et informer les professionnels et le grand public à la protection de la biodiversité ;*
- ✓ *Améliorer l'assistance aux collectivités territoriales et aménageurs franciliens en matière de conservation et de prise en compte de la biodiversité ;*
- ✓ *Favoriser la concertation entre les acteurs franciliens sur le thème de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique ;*
- ✓ *Favoriser l'intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire, en organisant la diffusion de données, notamment les inventaires*

nationaux et régionaux, pour favoriser leur prise en compte dans les documents de planification ;

- ✓ *Conduire des opérations d'expérimentation pour la préservation et la restauration des continuités écologiques, notamment par la mise en œuvre des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des habitats (ORGFH), et en conformité avec le schéma régional des continuités écologiques proposé par le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) ;*
- ✓ *Développer la prospective en matière de biodiversité et d'adaptation au changement climatique ;*
- ✓ *Permettre l'évaluation des actions engagées dans le domaine de la connaissance des milieux naturels, de la diffusion des connaissances et de la restauration des milieux, notamment par la définition d'une base partagée d'indicateurs.*

DEFINITION DES ACTIONS

1. L'Agence de la nature et de la biodiversité d'Ile-de-France

L'Agence de la nature et de la biodiversité d'Ile-de-France est une structure d'échanges entre les mondes associatif et institutionnel destinée à optimiser les capacités d'observation et la capitalisation des informations. Elle vise à favoriser une

approche mieux coordonnée, au niveau régional, entre les différents organismes, dont les associations naturalistes, et le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien, intervenant dans les domaines du suivi et de la protection de la biodiversité, notamment dans le contexte du changement climatique.

La création de l'Agence de la nature et de la biodiversité est un engagement du Conseil régional inscrit à l'article 18 de la charte régionale de la biodiversité.

2. Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) possède une triple compétence de connaissance, de conservation et d'information. Centre de ressources en matière de flore et prochainement d'habitats naturels, le CBNBP constitue un cadre technique de coopération entre l'Etat et les collectivités dans le domaine du patrimoine naturel. Le Conservatoire sera membre du réseau constitué par l'Agence de la Nature et de la biodiversité d'Ile de France.

PROTEGER ET VALORISER LA BIODIVERSITE : LES PARCS NATURELS REGIONAUX

OBJECTIFS

Les Parcs naturels régionaux franciliens, Haute Vallée de Chevreuse, Vexin français, Gâtinais français et Oise-Pays de France, occupent une place centrale dans la politique régionale de développement durable du territoire par leurs actions de préservation et de valorisation tant environnementale que patrimoniale. Le

Schéma Directeur de la Région Ile de France identifie notamment les parcs comme de véritables laboratoires en termes de gouvernance, de recherche de qualité de gestion de l'espace et de développement local.

DEFINITION DES ACTIONS

La Région, partenaire incontournable des Parcs naturels régionaux, accentuera son soutien à cette dynamique territoriale. Les moyens financiers porteront sur le fonctionnement et les investissements réalisés par les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs dans le respect des chartes en vigueur. Pour chaque Parc, les modalités de partenariat seront déclinées à travers un contrat de parc.

De plus, la Région cherchera à renforcer la couronne protectrice des atouts environnementaux, patrimoniaux et paysagers de l'Ile-de-France par la création de deux nouveaux Parcs : le Bocage Gâtinais d'une part et la Brie et les deux Morin d'autre part.

Enfin, la Région, en tant que collectivité chef de file de l'aménagement territorial, contribuera à l'émergence de synergies et au transfert de pratiques innovantes des parcs vers d'autres territoires de projets.

PREVENIR ET DIMINUER LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

Dans un environnement urbain dense, la sécurité de la quarantaine d'établissements Seveso seuil haut d'Ile-de-France est un enjeu d'importance pour la région. La prévention des risques autour de ces établissements est un facteur important du

maintien de ces activités industrielles en Ile-de-France.

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Ces plans délimitent un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques décrits dans les études de dangers et des mesures de prévention mise en œuvre par les exploitants.

Ils ont pour objectif de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour des établissements SEVESO à « haut risque » dits AS.

Le PPRT instaure une réglementation très diversifiée au sein du périmètre d'exposition aux risques (urbanisme, constructions, secteurs fonciers ou usages).

Les mesures du PPRT doivent en outre être complétées dans certains cas par des mesures d'accompagnement destinées à assurer la cohérence de l'action publique sur le territoire.

L'Etat prévoit d'engager une enveloppe de 30 millions d'euros pour financer ces différentes mesures.

Par ailleurs, dans une région où le risque carrière est particulièrement important étant donné la densification urbaine de l'agglomération, l'Etat prévoit d'engager 9M€ pour prévenir les risques liés aux cavités souterraines (anciennes carrières et problèmes liés à la dissolution du gypse).

**GRAND PROJET 8
PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX**

Dept	Opération	Total	Etat	Région
IDF	Prévenir et diminuer les risques technologiques et naturels	39	39	
IDF	Protéger et valoriser la biodiversité : observatoires	6,96	1,54	5,42
IDF	Protéger et valoriser la biodiversité : soutien aux PNR	62,7	2,4	60,3
TOTAL		108,66	42,94	65,72

CONDITIONS D'EXECUTION, MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU CONTRAT

MODALITES FINANCIERES D'EXECUTION DU CONTRAT

Les engagements financiers de la Région et de l'Etat sont formalisés en annexe du présent contrat de projets. Ils sont subordonnés à l'ouverture de moyens financiers suffisants, dans le budget de la Région pour le Conseil Régional d'Ile de France, dans les lois de finances pour l'Etat. Dans le cadre des dotations versées, ils bénéficient de l'affectation prioritaire des crédits de la Région et de l'Etat.

SUIVI DE L'EXECUTION DU CONTRAT

1. Suivi du programme

Un comité de suivi, coprésidé par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région, sera mis en place, auquel participeront le Président du Conseil Economique et Social Régional et le Trésorier Payeur Général d'Ile-de-France. Sa composition sera fixée dans le cadre du document d'application.

L'Etat utilisera le logiciel PRESAGE, mis à disposition par la DIACT, pour assurer le suivi de la totalité du Contrat de Projets Etat-Région comme au niveau de chaque opération.

Pour sa part, la Région étudiera la possibilité d'utiliser Présage en tant qu'outil de suivi physique et financier en articulation avec sa propre application de suivi financier en matière de Contrat de projets.

En tout état de cause, la Région s'inscrira dans un dispositif d'échange de données avec les services de l'Etat.

2. Programmation des opérations

La programmation des opérations se fera sur la base du principe d'une validation conjointe des opérations cofinancées, par la Région, l'Etat et les autres financeurs. Une prévision annuelle sera établie dès 2007 des opérations devant faire l'objet d'un engagement dans les deux années suivantes.

Un comité de programmation, dont les modalités de fonctionnement (composition, périodicité de réunion) seront définies ultérieurement, sera mis en place à cet effet.

La définition en commun d'un socle de nomenclature et d'indicateurs partagés permettra de mettre en œuvre le suivi du contrat de projets.

EVALUATION DU CONTRAT

La Région et l'Etat conviennent de conduire un programme d'évaluation qui vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du contrat de projets, au regard des caractéristiques et enjeux des territoires et des objectifs fixés aux niveaux national et régional, en s'appuyant sur les indicateurs définis ci-dessus.

Ce programme comprendra un suivi régulier et un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations. Il devra permettre de mesurer l'impact global des politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du contrat de projets.

Les signataires du contrat de projets définiront conjointement le champ de l'évaluation, qui pourra porter sur un ou plusieurs grands projets, sur l'ensemble du contrat, sur un ou plusieurs thèmes prioritaires ou transversaux (emploi, environnement, neutralité Carbone)

REVISION DU CONTRAT

Le présent contrat de projets peut être révisé en tout ou partie d'un commun accord entre l'Etat et la Région lorsque les conditions d'exécution du contrat démontrent la nécessité de procéder à une amélioration de certaines clauses.

Ainsi, les ajustements nécessaires pourront être établis à mi-parcours à partir du programme d'évaluation décrit ci-dessus.

CONVENTION D'APPLICATION

Certaines actions prévues dans ce contrat de projets peuvent nécessiter des précisions ou des compléments quant à leurs modalités ou critères d'intervention : des conventions particulières d'application pourront donc être conclues dans cet objectif.

Pour les actions dans lesquelles d'autres partenaires territoriaux sont impliqués, ces conventions préciseront leurs engagements financiers ; elles seront signées par toutes les parties prenantes.

COMMUNICATION

Les financeurs devront être identifiés clairement et de façon équitable sur tous les supports de communication relatifs aux opérations financées dans le cadre du contrat de projets. Cette identification prendra, en règle générale, la forme du logo, sans adjonction particulière.

ANNEXE FINANCIERE 1
PAR GRANDS PROJETS ET PAR OPERATIONS

ANNEXE FINANCIERE PAR GRANDS PROJETS

GRANDS PROJETS	Engagement total Etat/Région (en millions d'€)	Engagement financier de l'Etat	Engagement financier de la Région
GRAND PROJET 1 : Agir sur le chômage	127,510	49,010	78,500
GRAND PROJET 2 : Favoriser une plus grande cohésion sociale	56,656	28,328	28,328
GRAND PROJET 3 : Renforcer l'attractivité	519,210	206,430	312,780
GRAND PROJET 4 : Enseignement supérieur	1214,000	625,000	589,000
GRAND PROJET 4 : Recherche	200,800	100,400	100,400
GRAND PROJET 4 : Sport	60,000	30,000	30,000
GRAND PROJET 4 : Culture	63,300	32,800	30,500
GRAND PROJET 4 : Pôles de compétitivité	38,000	10,000	28,000
GRAND PROJET 5 : Favoriser l'accessibilité	2937,000	874,000	2063,000
GRAND PROJET 6 : Valoriser l'agriculture et la forêt	44,084	17,229	26,855
GRAND PROJET 7 : Lutte contre le changement climatique	97,000	25,000	72,000
GRAND PROJET 8 : Prendre en compte les changements environnementaux de l'Ile de France	108,660	42,940	65,720
TOTAL CONTRAT DE PROJETS 2007-2013	5466,220	2041,137	3425,083

En complément de ces crédits, l'Etat engagera 120 M€ au titre des territoires prioritaires (à parité avec la Région), 23 M€ au titre de la Cité de l'Air et de l'Espace du Bourget. Il procédera également au versement au profit du STIF, selon les conditions négociées, des 400 M€ relatifs au renouvellement du matériel roulant.

GRAND PROJET 1 AGIR SUR LE CHOMAGE					
Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
IDF	GIP CARIF	39,900	13,500	26,400	103
IDF	AFPA	8,042	8,042		103
IDF	Compétences linguistiques	15,000		15,000	103
IDF	Ecoles de la deuxième chance	4,500		4,500	103
IDF	Maisons de l'emploi et de la formation	5,000	2,500	2,500	102
IDF	ARACT	4,550	2,450	2,100	103
IDF	Anticipation des mutations économiques : soutien aux filières et accompagnement et redynamisation	48,018	22,518	28,000	103, 127
	TOTAL	127,51	49,01	78,50	
GRAND PROJET 2 FAVORISER UNE PLUS GRANDE COHESION SOCIALE					
Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
IDF	Création de places nouvelles pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées	56,656	28,328	28,328	157
	TOTAL	56,656	28,328	28,328	
GRAND PROJET 3 RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'ILE DE FRANCE					
Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
IDF	Territoires d'intérêt régional et national	368,060	184,030	184,030	113
IDF	Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation	151,150	22,400	128,750	112
	TOTAL	519,21	206,43	312,78	

**GRAND PROJET 4
CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL
DE LA REGION CAPITALE**

CULTURE

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
92	Centre européen de création contemporaine de l'Ile Seguin	12,000	10,000	2,000	131
77	Scène nationale de Sénart	12,000	9,000	3,000	131
77	Centre de musique de Chambre à Fontainebleau	2,000	1,500	0,500	224
77	Royaumont	4,000	1,000	3,000	175
78	Port Royal des Champs	2,000	2,000		175
91	Musée de la Photographie de Bièvres	8,000	1,000	7,000	175
94	Centre chorégraphique de Vitry	4,000	1,000	3,000	131
77	Musée de transports de Chelles	8,000		8,000	175
93	Centre des archives nationales de Pierrefitte sur Seine	6,300	6,300		175
93	Conservatoire National de Région d'Aubervilliers	5,000	1,000	4,000	224
	TOTAL	63,3	32,8	30,5	

SPORT

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
77	Centre aquatique de Vaires-sur-Marne	17,260	8,630*	8,630	CNDS
78	Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines	20,720	10,360	10,360	CNDS
93	Centre aquatique d'Aubervilliers	22,020	11,010	11,010	CNDS
	TOTAL	60	30	30	

* dont 3,049M€ déjà engagés par l'Etat en 2002

PÔLES DE COMPETITIVITE ET CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES					
Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
IDF	Cluster/pôles				127
IDF	Création d'entreprises innovantes				127
	TOTAL	38	10	28	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE					
Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
75	Paris 1 : construction du pôle universitaire du 18ème arrondissement	21,000		21,000	150
75	Paris 4. Extension Clignancourt	12,000	12,000		150
75	INALCO Recherche	25,000	8,500	16,500	150
75	EHESS	40,000		40,000	150
75	Paris 1, Paris 3, Paris 4 : Réaménagement de la Sorbonne, construction de silos pour la BIU de la Sorbonne à Marne-la-Vallée et déménagement de l'EPHE	45,000	45,000		150
75	Logement étudiant Paris CROUS	22,000	22,000		150
75	Paris 5 désamiantage site Necker.	30,000	30,000		150
75	Paris 7 IUT Zac Pajol	13,100	5,900	7,200	150
75	Paris 5 Poursuite rénovation Saint Pères	10,000	10,000		150
75	ENSAM	1,000	1,000		150
75	ENS Campus Jourdan dont EEP	40,000	14,500	25,500	150
75	Institut de la vision	0,500		0,500	150
75	INALCO-BULAC équipement	9,000	3,000	6,000	150
75	Rénovation, création de locaux tampons pour Paris 5	31,500	31,500		150
75	Institut de France	1,000	1,000		150

75	1er équipement, ZAC Tolbiac, IPGP	5,000	5,000		150
75	Paris 7 Finalisation du bâtiment M3F sur la ZAC PRG	13,000	13,000		150
75	IPGP	35,000	24,400	10,600	150
75	Paris 3 Institut des Amériques	5,500	5,000	0,500	150
75	ENS Rue Lhomond	25,000	15,000	10,000	150
75	Paris 2 Réhabilitation Assas	34,000	34,000		150
75	Désamiantage et réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme, Bibliothèque et Institut d'études avancées	10,000	5,000	5,000	150
75	Paris 3 Désamiantage, démolition et reconstruction de Censier, locaux d'enseignement et bibliothèque	71,000	51,000	20,000	150
75	Collège de France	28,000	28,000		150
75	CIUP, Maison de l'Ile de France	20,000		20,000	150
75	CIUP	20,000	10,000	10,000	150
77	Descartes +	14,000	5,000	9,000	150
77	IUFM Torcy ou Meaux	1,000	1,000		150
77	Centre de services du Polytechnicum de Marne la Vallée	11,300		11,300	150
77	Maison des étudiants Marne la Vallée	6,000		6,000	150
77	Paris 12 Bibliothèque Sénart	5,000		5,000	150
77	Reprogrammation 77	1,000		1,000	150
77	UMLV rénovation bâtiment Copernic	11,000	5,500	5,500	150
77	UMLV Bibliothèque centrale	37,000	18,500	18,500	150

78	UVSQ UFR de médecine à Montigny le Bretonneux	10,000	10,000		150
78	Pôle de Rambouillet (STVE)	4,000	2,000	2,000	150
78	Reprogrammation 78	1,450		1,450	150
78	Maison de l'Etudiant UVSQ	8,000		8,000	150
78	UVSQ Pôle techno de Mantes Tranche 2	16,000	8,000	8,000	150
78	HEC	4,000	2,000	2,000	150
78	MICALIS (pôle STVE)	9,200		9,200	150
91	Institut de biologie d'Evry, tranche 2	20,000		20,000	150
91-94	Paris 11 Neurovalley	6,000	6,000		150
91	Campus d'ORSAY	25,500	14,000	11,500	150
91	IUT d'Evry	5,000	5,000		150
91	Paris 11. Pôle exoplanètes, exobiologie et enseignement (institut d'astrophysique spatiale)	2,000		2,000	150
91	Maison de l'Université à Evry	8,000		8,000	150
91	Paris 11 Institut de mathématiques dans la vallée d'Orsay et IHES	20,000	14,000	6,000	150
91-94	Paris 11 Institut biomédical adossé à Soleil + CNRS Plateforme intégrée imagerie du vivant (Gif) + Plateforme de formulation pour l'institut du médicament (Chatenay) + Plateforme de pharmacologie de l'ENS Cachan	18,000	8,000	10,000	150
91	Institut des systèmes hybrides SUPELEC	2,000	2,000		150
91	Paris 11 Maison de l'Etudiant	5,500		5,500	150

91	Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences (Gif sur Yvette)	6,000		6,000	150
91	Reprogrammation 91	1,000		1,000	150
91	IOTA	6,000	6,000		150
92	IUT Ville d'Avray	5,000	5,000		150
92	Paris X bâtiment accueil	9,000	9,000		150
92	Laboratoires de l'Ecole centrale	7,000	7,000		150
92	Maison des savoirs à Fontenay-aux-roses	3,000	3,000		150
92	BDIC	20,000	10,000	10,000	150
92	Paris 10 pôle SHS	4,000		4,000	150
92	Reprogrammation 92	1,050		1,050	150
92	Restructuration INSHEA	1,000	1,000		150
92	Paris X Bât formation initiale et continue	18,000		18,000	150
92	Bibliothèque Malakoff	8,000		8,000	150
92	CROUS à Nanterre et Antony	7,000	7,000		150
93	CST IUFM 1ère et 2ème tranche	10,000	10,000		150
93	MSH P8 et P13, plateforme AST	20,000	10,000	10,000	150
93	P 13 Site de l'Illustration à Bobigny	13,000	8,000	5,000	150
93	Nanosciences et nanotechnologies P13	2,800	2,800		150
93	Reprogrammation 93	2,000		2,000	150
93	Paris 13 : Bibliothèque centrale de Villetaneuse, tranche 2	13,500		13,500	150
93	Achèvement de la réhabilitation de la halle Monjoie dont IUT et resto U.	8,000	4,000	4,000	150

93	Création d'espaces de recherche dans les bâtiments du Landy et Synergie	4,000		4,000	150
93	Paris 8 Bât de recherche	20,000		20,000	150
93	P13 , LAGA, LIPN	11,000	4,000	7,000	150
93	CNAM Extension du Landy	35,000	5,000	30,000	150
93	Paris 8 IUT Montreuil	19,600	9,800	9,800	150
94	Paris 12 IRBC Mondor	15,000		15,000	150
94	Paris 11 Extension de la faculté de médecine de P 11 au KB	10,000		10,000	150
94	ENS Cachan Institut Farman	8,000	8,000		150
94	ENVA , hôpital vétérinaire	1,800		1,800	150
94	Réhabilitation du bâtiment G à Cachan	6,400	6,400		150
94	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	10,500	5,250	5,250	150
94	Paris 6 : Pôle longévité et vieillissement	11,100		11,100	150
94	Reprogrammation 94	0,800		0,800	150
94	Paris 12 Bibliothèque centrale du CMC Créteil	10,000		10,000	150
94	Paris 12 Maison des sciences de l'environnement	15,000		15,000	150
95	Cergy Bâtiment de recherche de Neuville	12,000	3,000	9,000	150
95	IEA à Pontoise	5,000	3,000	2,000	150
95	Installation de l'IUFM à Cergy	6,500	6,500		150
95	ENSEA Cergy	15,000	10,000	5,000	150
95	ESSEC	4,000	2,000	2,000	150
IDF	Agro Paris tech (INAPG ENSIA ENGREF), Pôle STVE	2,500		2,500	150
IDF	Chaires Blaise Pascal	6,900	3,450	3,450	150
	TOTAL	1214	625	589	

RECHERCHE ET INNOVATION					
Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
75	Paris 5 Necker Imagine Institut de recherche dédié aux maladies génétiques	18,000	9,000	9,000	172, 187, 193, 194
75	INSERM centre de recherche en psychiatrie et neurosciences (Ste Anne)	8,400	3,400	5,000	172, 187, 193, 194
75	Institut Pasteur. Centre de recherche sur la biologie intégrative des matières émergentes	20,000	10,000	10,000	172, 187, 193, 194
75	Observatoire de Paris : instrumentation du futur pour l'astronomie et l'astrophysique	1,300	1,300		172, 187, 193, 194
75	Pôle alimentation parisien	2,000	2,000		172, 187, 193, 194
78	MICALIS (STVE)	2,700	2,700		172, 187, 193, 194
78	EGER 1 (STVE)	4,500		4,500	172, 187, 193, 194
78	EGER 2 (STVE)	2,700	2,700		172, 187, 193, 194
79	Réseau de biologie végétale (STVE)	4,800	3,300	1,500	172, 187, 193, 194
91	DIGITEO LABS 2ème tranche dont laboratoire franco-allemand dédié à QUAERO	24,600	14,600	10,000	172, 187, 193, 194
91	Institut de la lumière extrême	17,700	11,900	5,800	172, 187, 193, 194

91-92-94	Plate-forme intégrée imagerie du vivant (Gif-sur-Yvette) + Paris 11 Centre de pharmacologie moléculaire auprès de Soleil + Plateforme de formulation pour l'institut du médicament (Chatenay) + Plateforme de pharmacologie de l'ENS Cachan	5,800	5,800		172, 187, 193, 194
91	Soleil IPANEMA	9,000	4,500	4,500	172, 187, 193, 194
91	Questions de sciences enjeux citoyens	4,600	0,500	4,100	172, 187, 193, 194
91	Génopôle, INSERM, CNRS : Centre de recherche clinique et translationnel dans le futur hôpital sud francilien.	10,000		10,000	172, 187, 193, 194
91	Centre de bioproduction du Généthon d'Evry	8,000		8,000	172, 187, 193, 194
91	TERATEC	5,000	5,000		172, 187, 193, 194
92	PReMie (STVE)	3,000	1,500	1,500	172, 187, 193, 194
92	CEMAGREF : Ecoprocédés pour un environnement urbain durable (STVE)	6,150	6,150		172, 187, 193, 194
92	MAE Nanterre	1,150	1,150		172, 187, 193, 194
92	Exploradôme "destination Seguin"	1,000	1,000		172, 187, 193, 194
94	Paris 11 plate forme Paris sud sur cellules souches embryonnaires	9,000	3,500	5,500	172, 187, 193, 194
94	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	0,400	0,400		172, 187, 193, 194

75 - 94	IRD, CIRAD : Campus du développement durable. Rénovation du jardin d'Agronomie tropicale de Paris.	3,000		3,000	172, 187, 193, 194
IDF	Soutien aux dispositifs de transfert de technologie (CRITT, CRT...)	28,000	10,000	18,000	172, 187, 193, 194
	TOTAL	200,8	100,4	100,4	

**GRAND PROJET 5
CONTRIBUER A L'ACCESSIBILITE**

Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional

Dept	Opération	Total	Etat	Région	RFF et autres	Programmes LOLF
77/93/95	RER B+	260,500	65,000	65,500	130	226
IDF	Schéma directeur RER D	200,000	45,000	105,000	50	226
IDF	Schéma directeur RER C	13,000	3,000	7,000	3	226

Engagement des travaux de 16 opérations

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Collectivités territoriales	Programmes LOLF
78	Pôle de Versailles - Chantiers (1ère phase)	19,200	**	11,000	8	226
94	TCSP Pompadour-Sucy-Bonneuil	63,900	22,000	28,000	14	226
94	Pôle de Choisy-le-Roi	0,300	***	0,300	***	226
92/95	Tramway T2 - Prolongement au Pont de Bezons	154,400	30,000	91,300	33	226
94/91	Tramway Villejuif - Juvisy (A3B - 1ère phase à Athis Mons)	236,500	48,000	145,000	44	226
95	Tramway RN1 - RN16 St-Denis / Garges-Sarcelles	134,200	22,000	100,700	12	226
94	TCSP RN 305 Nord	7,000	**	7,000	***	226
92/78	Croix du Sud : Tramway Chatillon - Vélizy - Viroflay	353,400	56,000	168,400	129	226
92/93	Tramway T1 Saint-Denis - Asnières - Gennevilliers*	130,200	24,000	67,000	39	226
94	Ligne 8 - Prolongement à Créteil Sud*	15,500	**	15,500		226
93	Pôle de Noisy-le-Grand*		**	**		226
77-91	Liaison Sénart - Evry 1ère phase*	60,500	18,000	42,500		226
93	Tramway St Denis Epinay Villetaneuse*	165,400	42,000	123,400		226
93	Tangentielle Nord*	299,100	98,000	201,100		226
75	Eole Evangile*	84,200	28,500	55,700		226
94	Pôle de Pompadour*	13,300	3,500	9,800		226

* La part de financement des autres collectivités territoriales reste à déterminer.

** Financement déjà mis en place dans le CPER précédent.

Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes						
Dept	Opération	Total	Etat	Région		Programmes LOLF
92	Métro ligne 4 Mairie de Montrouge Bagneux*	219,500	65,800	153,700		226
92	Pôle de Nanterre Université*	33,800	12,600	21,200		226
93	Métro ligne 12 Proudhon Gardinoux-Mairie d'Aubervilliers*	156,800	47,000	109,800		226
78/95/93	Tangentielle Nord suite*	48,700	14,600	34,100		226
<i>La part de financement des autres collectivités territoriales reste à déterminer.</i>						
Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun						
Dept	Opération	Total	Etat	Région		Programmes LOLF
ETUDES						
75/92/93	Amélioration de la ligne 13*	25,500	7,500	18,000		226
75/78/92	RER Eole à l'ouest*	10,000	5,000	5,000		226
IDF	Arc Express*	25,500	7,500	18,000		226
91	Tram Train Massy Evry*	10,000	3,000	7,000		226
93	Prolongement de la ligne 11*	10,000	3,000	7,000		226
93	T4 - Clichy-sous- Bois - Montfermeil*					226
95	Barreau de raccordement de Gonesse, RER D RER B à Roissy*					226
93	Tramway/Noisy- le-Sec - Montreuil (Murs à Pêches) (T 1)(A1d)*	50,000	15,000	35,000		226
78	Tangentielle Ouest *					226
75-94	Gare de Lyon et Paris/Villeneuve St Georges (capacité - cf. LGV Rhin-Rhône*					226
	Autres opérations*					226
TRAVAUX APRES 2010						
91	Tram Train Massy Evry*	30,000	9,000	21,000		226
	Autres opérations*	239,000	71,000	168,000		226
<i>* La part de financement des autres collectivités territoriales reste à déterminer.</i>						

Opérations interrégionales						
Dept	Opération	Total	Etat	Région		Programmes LOLF
94-91	Interconnexion Sud TGV : études	6,000	3,000	3,000		226
IDF/Normandie	Ligne Paris Mantes Normandie : études et travaux	30,000	15,000	15,000		226
IDF/Normandie	Ligne Normandie Mantes Roissy : études et travaux					226
IDF/Picardie	Liaison Creil/Roissy : études	16,000	8,000	8,000		226
IDF/Picardie	Liaison Paris Amiens Londres : études					226
IDF/Champagne	Electrification liaison Paris-Troyes : travaux 1ère phase	30,000	10,000	20,000		226
Opérations fret						
Dept	Opération	Total	Etat	Région	VNF OU AUTRES	Programmes LOLF
OPERATIONS FLUVIALES ET PORTUAIRES						
	Seine Aval	59,000	10,000	23,600	25	226
	Seine Amont/Marne	105,600	18,000	42,200	45	226
	Yonne Aval	12,600	2,000	5,000	6	226
	Nogent sur Seine	0,700	0,000	0,200	1	226
	Oise	133,000	10,000	41,000	82	226
	Plates formes portuaires multimodales	65,000	0,000	26,000	39	226
	Plates formes transport passagers	8,000	0,000	3,200	5	226
	Voies ferrées portuaires	4,000	0,000	1,800	2	226
OPERATIONS FERROVIAIRES						
	Etudes (logistique urbaine et schéma directeur logistique)	4,000	2,000	2,000		226
	Etudes TGV fret	1,000	0,500	0,500		226
	Réactivation ligne Flamboin-Montereau	14,000	7,000	7,000		226
	Autoroutes ferroviaires	39,000	16,000	16,000	7	226
	Plate forme de transport combiné Saint Mard	13,000	6,500	6,500		226
	TOTAL GRAND PROJET 5	2937	874	2063		

GRAND PROJET 6 VALORISER L'AGRICULTURE ET LA FORET					
Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
IDF	Constitution d'un pôle de compétence en sciences et technologie du vivant	6,621	6,621	*	142
IDF	Valorisation économique de la forêt biomasse	4,215	1,295	2,920	149
IDF	Renforcement des filières agricoles	23,013	3,313	19,700	154, 227
IDF	Transmission et reprise des installations pour les jeunes agriculteurs	4,035	1,900	2,135	154
IDF	Actions foncières (SAFER)	4,200	2,100	2,100	112
78	Bergerie Nationale de Rambouillet	2,000	2,000	**	143
	TOTAL	44,084	17,229	26,855	
<p>* Les crédits régionaux sont affectés dans le cadre du GP4 ** La Région étudiera avec une attention particulière l'inscription de crédits au bénéfice de la Bergerie Nationale de Rambouillet dans le cadre du Contrat particulier avec le département des Yvelines.</p>					
GRAND PROJET 7 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
IDF	Energies renouvelables	71,000	17,000	54,000	ADEME
IDF	Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie	9,000	3,000	6,000	ADEME
IDF	Efficacité énergétique des bâtiments	17,000	5,000	12,000	ADEME
	TOTAL	97	25	72	

**GRAND PROJET 8
PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Dept	Opération	Total	Etat	Région	Programmes LOLF
IDF	Prévenir et diminuer les risques technologiques et naturels	39,000	39,000		181, Fonds Barnier
IDF	Protéger et valoriser la biodiversité : observatoires	6,960	1,540	5,420	153
IDF	Protéger et valoriser la biodiversité : soutien aux PNR	62,700	2,400	60,300	153
	TOTAL	108,66	42,94	65,72	

ANNEXE FINANCIERE 2
PAR PROGRAMMES LOLF